Ontario

Normes de formation modulaire

Opérateur/opératrice de foreuse souterraine au diamant

Programme: n° 770150

Normes de formation modulaire

Opérateur/Opératrice de foreuse souterraine au diamant

Programme: n° 770150

Date d'impression: mars 2008

Ce document est la propriété de l'apprenti ou apprentie dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement de sa formation.

Imprimé sur du papier recyclé

ISBN 978-1-4249-6029-3 (Version imprimée)
ISBN 978-1-4249-6030-9 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008

07-317

TABLE DES MATIÈRES **PAGE**

Profil de l'analyse des compétences 3
Préface 10
Directives importantes aux formateurs ou formatrices 12
Liste des programmes offerts dans le domaine de l'exploitation minière 13
Comités 14
Directives importantes aux stagiaires 16
Avis et déclaration sur la collecte de renseignements personnels 17
Dossier de la ou du stagiaire 18
Information sur l'employeur ou employeuse 18-19
Formulaire de la ou du stagiaire 20
Formulaire d'attestation de la formation 21
Attestation d'acquisition de compétences 23

UNITÉS DE FORMATION

NUMÉRO	TITRE	
0000	Procédures d'initiation en surface et sous terre	25
0001	Inspections générales	29
0002	Écaillage	33
0244	Lecture et interprétation des plans	35
0233	Mise en œuvre des outils à main ou à commande mécanique	37
0239	Mise en œuvre du materiél ferroviaire	40
0024	Mise en œuvre du véhicule utilitaire	44
0011	Extension des servitudes	48
0240	Mise en œuvre du marteau perforateur sur béquille, du marteau stoper et du marteau de fonçage	51
0003	Mise en place d'échafaudages en bois	57
0003A	Mise en place d'échafaudages préfabriqués	60
0003B	Mise en place de plates-formes motorisées	63
0245	Déplacement de la foreuse et de l'équipement	65
0246	Mise en place de la foreuse	67
0247	Entretien de l'équipement de forage	73
0237	Manipulation du carottier	77
0248	Démontage de la foreuse à diamant et de l'équipement	79

0013 Mise en œuvre des mécanismes de levage....82

NIVEAU « OPÉRATEUR »

0243 Mise en œuvre de la foreuse à diamant....86

MODULE DE SPÉCIALITÉ

0249 Injection du mortier dans les trous forés....93

Glossaire de l'exploitation minière....97

NORMES DE FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL
Opérateur de foreuse souterraine au diamant

(Le stagiaire doit faire la preuve qu'il a acquis les ensembles de compétences sur fond blanc.)

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES	***COMPÉTENCES***				
PROCÉDURES D'INITIATION EN SURFACE ET SOUS TERRE **0000.00**	Reconnaître les installations en surface 0000.01	Reconnaître les installations souterraines 0000.02	Réagir adéquatement dans les situations d'urgence (notamment en cas d'incendie), en surface comme sous terre 0000.03	Appliquer les politiques de l'entreprise 0000.04	Se conformer aux contrat syndicat et à la politique mixte de santé sécurité 0000.05
	Mettre en œuvre les outils de communication 0000.06	Identifier les types d'explosifs utilisés sur place 0000.07	Passer en revue les règles d'utilisation des systèmes radio multivoies 0000.08		
INSPECTIONS GÉNÉRALES **0001.00**	Porter, ajuster et entretenir l'équipement de protection individuelle 0001.01	Mettre en place les panneaux et pancartes de sécurité requis 0001.02	Faire fonctionner les extincteurs 0001.03	Assurer la ventilation 0001.04	Utiliser les outils à main ou à commande mécanique 0001.05
	Verrouiller et étiqueter les l'équipement mobile ou fixe 0001.06	Suivre les procédures d'évacuation d'urgence 0001.07	Détecter et signaler la présence d'eau ou d'obstructions dans les goulottes 0001.08	Assurer l'ordre et l'entretien dans les aires de travail 0001.09	
ÉCAILLAGE **0002.00**	Reconnaître les différents sons émis par le roc ainsi que les caractéristiques anormales du terrain, et prendre les mesures qui s'imposent dans chaque cas 0002.01	Repérer les problèmes de soutènement des terrains et y remédier 0002.02	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0002.03	Inspecter la roche et le préparer en vue du écaillage 0002.04	Détacher la roche libre à l'aide d'une barre d'écaillage adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état) 0002.05

LECTURE ET INTERPRETATION DES PLANS **0244.00**	Reconnaître les différents symboles, plans, types de hachures et dessins d'exécution utilisés couramment 0244.01	Mettre en œuvre les appareils de mesure et de référence voulus 0244.02	S'il y a lieu, faire connaître le nouvel aménagement du site 0244.03	Vérifier les spécifications en matière de forage 0244.04	Repérer les avis de sécurité et prendre les mesures qu'ils impliquent 0244.05

MISE EN ŒUVRE DES OUTILS À MAIN OU À COMMANDE MÉCANIQUE **0233.00**	Inspecter les outils à main 0233.01	Faire fonctionner les outils à main 0233.02	Entretenir et ranger les outils à main 0233.03	Inspecter et régler les outils à main électriques 0233.04	Entretenir et ranger les outils à main électriques 0233.05
	Inspecter et régler les outils à main à commande pneumatique ou hydraulique 0233.06	Entretenir et ranger les outils à main à commande pneumatique ou hydraulique 0233.07			

MISE EN ŒUVRE DU MATÉRIEL FERROVIAIRE **0239.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0239.01	Inspecter l'aire de travail et la débarrasser des roches instables 0239.02	Effectuer une vérification préalable de la motrice 0239.03	Faire démarrer la motrice 0239.04	Vérifier l'état de marche à vide 0239.05
..	Faire fonctionner la motrice à vide 0239.06	Faire fonctionner la motrice en charge 0239.07	Remettre la motrice et les wagons sur les rails 0239.08	Accoupler et désaccoupler les wagons et la motrice 0239.09	Mettre la motrice à l'arrêt 0239.10

MISE EN ŒUVRE DU VÉHICULE UTILITAIRE **0024.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0024.01	Inspecter l'aire de travail et écailler les roches instables 0024.02	Effectuer une vérification préalable du véhicule utilitaire 0024.03	Faire démarrer le véhicule utilitaire 0024.04	Vérifier l'état de marche à vide du véhicule utilitaire 0024.05
	Mettre en œuvre le véhicule utilitaire 0024.06	Mettre le véhicule utilitaire à l'arrêt. 0024.07			

EXTENSION DES SERVITUDES **0011.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0011.01	Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue de l'écaillage 0011.02	Mettre en œuvre les mécanismes de levage 0011.03	Poser les supports des conduites, des dispositifs de ventilation, des câbles d'alimentation et des lignes de transmission à l'aide du matériel prévu à cet effet 0011.04	Verrouiller et étiqueter les servitudes 0011.05
	Installer les conduites, les dispositifs de ventilation, les lignes de transmission et le câble d'alimentation à l'aide des outils et du matériel prévus à cet effet 0011.06	Remettre en route les servitudes air et eau ainsi que la ventilation auxiliaire 0011.07	Démonter, déplacer et ranger les outils et le matériel dans les aires désignées et approuvées 0011.08		

MISE EN ŒUVRE DU MARTEAU PERFORATEUR SUR BÉQUILLE, DU MARTEAU STOPER ET DU MARTEAU DE FONÇAGE **0240.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0240.01	Inspecter l'aire de travail et l'écailler les roches libres 0240.02	Prolonger les servitudes 0240.03	Préparer le front de taille en vue du forage 0240.04	Préparer les foreuses 0240.05
	Commandes en position arrêt et collecteur d'air et d'eau ouvert, procéder à une vérification préalable des éléments du marteau stoper 0240.06	Commandes en position arrêt et collecteur d'air et d'eau ouvert, procéder à une vérification préalable des éléments du marteau perforateur sur béquille 0240.07	Commandes en position arrêt et collecteur d'air et d'eau ouvert, procéder à une vérification préalable des éléments du marteau de fonçage 0240.08	Mettre en œuvre la foreuse 0240.09	Entretenir la foreuse et ses accessoires 0240.10
	Poser des dispositifs d'ancrage 0240.11	Démonter et ranger la foreuse 0240.12			

MISE EN PLACE D'ÉCHAFAUDAGES EN BOIS **0003.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0003.01	Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue d'écaillage 0003.02	Planifier et réaliser l'aménagement de l'aire de travail 0003.03	Fabriquer et ériger des échafaudages et échelles en bois 0003.04	Démonter, déplacer et ranger les échafaudages en bois 0003.05

MISE EN PLACE D'ÉCHAFAUDAGES PRÉFABRIQUÉS **0003A.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0003A.01	Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue de l'écaillage 0003A.02	Verrouiller et étiqueter l'équipement fixe 0003A.03	Procéder à une vérification préalable de l'équipement sur l'échafaudage 0003A.04	Mettre en place et ajuster les échafaudages préfabriqués 0003A.05
	Ériger des échelles ordinaires 0003A.06	Démonter et ranger des échafaudages préfabriqués 0003A.07			

MISE EN PLACE DE PLATES-FORMES MOTORISÉES **0003B.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0003B.01	Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue de l'écaillage 0003B.02	Procéder à la vérification préalable des plates-formes motorisées 0003B.03	Faire fonctionner les plates-formes motorisées 0003B.04	Mettre à l'arrêt les plates-formes motorisées 0003B.05

DÉPLACEMENT DE LA FOREUSE ET DE L'ÉQUIPEMENT **0245.00**	Consulter les plans 0245.01	Planifier les déplacements avant d'entamer les opérations 0245.02	Déterminer le mode de déplacement 0245.03	Arrimer les chargements en utilisant les techniques et l'équipement appropriés 0245.04	Ranger la foreuse et l'équipement à l'endroit prévu à cet effet 0245.05

MISE EN PLACE DE LA FOREUSE **0246.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0246.01	Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue d'écaillage 0246.02	Consulter les plans 0246.03	Planifier et réaliser l'aménagement de l'aire de travail 0246.04	Prolonger les servitudes 0246.05

	Mettre en place les dispositifs d'éclairage 0246.06	Mettre en œuvre les mécanismes de levage 0246.07	Aligner la foreuse et la mettre à niveau 0246.08	Mettre en place les dispositifs d'ancrage requis pour la foreuse 0246.09	Mettre en place les échafaudages 0246.10
	Installer des casiers à tiges 0246.11	Installer des dispositifs de sécurité 0246.12	Mettre en place les pompes à eau 0246.13	Raccorder les servitudes air et eau à l'équipement de forage 0246.14	Raccorder les flexibles hydrauliques à l'équipement de forage 0246.15
	Installer des barrières de sécurité 0246.16				

ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE **0247.00**	Les commandes étant en position neutre, procéder à une vérification préalable de la foreuse 0247.01	Vérifier l'état de marche de la foreuse 0247.02	Procéder à un arrêt d'urgence 0247.03	Ajuster tous les niveaux de fluide et graisser les points de lubrification des différents éléments de la foreuse 0247.04	Contrôler les différents éléments de la machine 0247.05
	Entretenir le treuil à câble métallique et l'équipement 0247.06	Entretenir les outils de forage 0247.07	Entretenir la pompe à eau 0247.08	Verrouiller et étiqueter l'équipement de forage à réparer ou à entretenir 0247.09	

MANIPULATION DU CAROTTIER **0237.00**	Vider le carottier 0237.01	Ranger l'échantillon dans la caisse a carottes 0237.02	Sécuriser et marquer les caisses à carottes en vue de leur transport 0237.03	Préparer et entretenir les différents éléments du carottier 0237.04	

DÉMONTAGE DE LA FOREUSE A DIAMANT ET DE L'ÉQUIPEMENT **0248.00**	Retirer la foreuse de ses dispositifs d'ancrage et/ou ôter ces derniers 0248.01	Mettre en œuvre les mécanismes de levage 0248.02	Débrancher les servitudes 0248.03	Emballer la foreuse et l'équipement 0248.04	Démonter, déplacer et ranger les échafaudages ainsi que le matériel à l'endroit prévu à cet effet, en se servant de l'équipement mobile prescrit 0248.05
	Démonter les barrières de sécurité 0248.06				

MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE LEVAGE **0013.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0013.01	Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue d'écaillage 0013.02	Effectuer une vérification préalable des mécanismes de levage 0013.03	Mettre en œuvre les mécanismes de levage 0013.04	Choisir et utiliser le matériel d'élingage requis 0013.05
	Faire monter et descendre matériaux et équipement à l'aide des mécanismes de levage 0013.06	Mettre les mécanismes de levage à l'arrêt 0013.07			

MISE EN ŒUVRE DE LA FOREUSE À DIAMANT **0243.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0243.01	Inspecter l'aire de travail écailler les roches 0243.02	Vérifier les niveaux d'oxygène et l'absence de gaz dangereux 0243.03	Lire le journal de bord avant de procéder au forage, et prendre les mesures correctives requises en cas d'anomalie 0243.04	Consulter les plans 0243.05
	Vérifier l'alignement de la foreuse 0243.06	Les commandes étant en position neutre, procéder à une vérification préalable de la foreuse 0243.07	Démarrer la foreuse 0243.08	Vérifier l'état de marche de la foreuse 0243.09	Forer le trou jusqu'à la profondeur prescrite 0243.10
	Retirer le tube intérieur du trou 0243.11	Déterminer les conditions sous-jacentes 0243.12	À l'aide des appareils de mesure requis, vérifier la conformité du trou au plan 0243.13	Treuiller et abaisser les tiges requis 0243.14	S'il y a lieu, obstruer le trou 0243.15

	Marquer les trous 0243.16	Mettre la foreuse à l'arrêt 0243.17			

INJECTION DU MORTIER DANS LES TROUS FORÉS **0249.00**	Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent 0249.01	Inspecter l'aire de travail et écailler les roches instables 0249.02	Consulter les plans 0249.03	Choisir le matériel d'injection approprié 0249.04	Les commandes étant en position neutre, procéder à une vérification préalable du matériel d'injection 0249.05
	Mettre le matériel d'injection en marche 0249.06	Vérifier l'état de marche du matériel d'injection 0249.07	Procéder à l'injection du mortier 0249.08	Entretenir le matériel d'injection 0249.09	Démonter et ranger le matériel d'injection 0249.10

PRÉFACE

Le présent document de formation a été préparé par l'Unité des normes et de l'élaboration des programmes du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, après consultation de représentants de l'industrie. Les normes qu'on y trouvera doivent servir de guide aux stagiaires, aux formateurs et aux entreprises dans le cadre d'un programme de formation. Elles déterminent par ailleurs les conditions préalables à l'accréditation ou à la reconnaissance professionnelle par le gouvernement. Le document devant servir de guide, certains points abordés ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les situations.

Un opérateur ou une opératrice de foreuse souterraine au diamant est une personne qui a réussi le programme du tronc commun n° 770150. L'employeur doit dispenser l'ensemble du tronc commun du programme n° 770150 de formation au poste d'opérateur/opératrice de foreuse souterraine au diamant dans l'année qui suit la date d'embauche. De plus, avant d'entreprendre tel ou tel module de spécialité (par exemple sur l'injection de mortier dans les trous forés), le ou la stagiaire doit suivre les modules du tronc commun ayant trait à ce module de spécialité.

Pour obtenir l'accréditation relative au programme n° 770150, le ou la stagiaire doit démontrer qu'il ou elle possède les compétences associées à chacun des modules suivants :

Niveau « auxiliaire »

- 0000, 0001 et 0002
- 0003, 003A ou 003B
- 0244, 0233, 0239 ou 0024, 0011, 0240, 0245, 0246, 0247, 0237, 0248 et 0013

Niveau « opérateur »

- Modules du niveau « auxiliaire » et module 0243

Module de spécialité

- 0249

- Les trois premiers modules du programme de tronc commun n° 770150 (0000 – Procédures d'initiation en surface et sous terre, 0001 – Inspections générales et 0002 – ecaillage) doivent être suivis avant tous les autres.

- Avant d'entreprendre tel ou tel module de spécialité, le ou la stagiaire doit suivre les modules correspondants du tronc commun qui ont trait au programme n° 770150.

- Des éléments du tronc commun peuvent comprendre certains modules de spécialité relatifs à la sécurité et aux changements technologiques. Cependant, l'accréditation relative à ces éléments n'est pas censée remplacer l'accréditation à laquelle donnent droit les modules de spécialité en question.

- Concernant les modules de spécialité reconnus par le gouvernement, les employés doivent être formés et recevoir leur accréditation dans des domaines se rapportant aux responsabilités inhérentes au poste qu'ils occupent.

- Les trois premiers modules du programme de tronc commun n° 770150 (0000 – Procédures d'initiation en surface et sous terre, 0001 – Inspections générales et 0002 – écaillage) constituent un programme distinct destiné aux prestataires de servitudes en environnement souterrain.
  Ce nouveau programme s'intitule provisoirement *Types de services dans les mines en roche dure (formation de base) – Programme n° 770225 du tronc commun.*

- Les différents prestataires des services en question sont les ouvriers qualifiés (ou « gens de métier »), les géologues, les manutentionnaires, les préposés au contrôle des pressions des terrains, les spécialistes et les ingénieurs.

- L'employeur doit dispenser l'ensemble du tronc commun du programme n° 770150 de formation au poste d'opérateur/opératrice de foreuse souterraine au diamant dans l'année qui suit la date d'embauche. Il incombe aux employeurs de former les employés aux tâches à exécuter (ex. : utilisation d'une plate-forme motorisée, dans le cas d'un géologue).

Les trois premiers modules (0000 à 0002) doivent être suivis avant tous les autres. L'employé ou l'employée doit les terminer avant d'entreprendre d'autres modules et avant de recevoir l'autorisation de travailler sous terre. Cela fait, les autres modules peuvent être suivis dans un ordre variable selon le cas.

Les nouveaux stagiaires ou les foreurs au diamant d'expérience doivent obtenir leur accréditation de la même façon. Chacun ou chacune doit démontrer qu'il ou elle possède les compétences indiquées dans chaque objectif de rendement au niveau minimum acceptable décrit dans chaque module. Cette démonstration doit être faite dans une mine en exploitation devant un employé désigné par la entreprise qui doit suivre les directives concernant les démonstrations de rendement approuvées par le Comité tripartite du secteur minier.

Il appartient au stagiaire ou à la stagiaire ainsi qu'à l'employeur de prendre soin de ce manuel. Les normes de formation qu'il contient ont été expressément élaborées pour documenter l'acquisition des compétences par le ou la stagiaire.

Les termes « y compris », « entre autres » et « notamment » reviennent souvent dans le présent document. Leur présence signifie que la liste qui suit n'est pas forcément exhaustive.

DIRECTIVES IMPORTANTES AUX FORMATEURS OU FORMATRICES

Les formateurs chargés du tronc commun décrit ici doivent eux-mêmes avoir reçu l'accréditation relative au programme n° 770150.

Les normes de formation déterminent les compétences requises pour ce métier et le programme de formation correspondant.

Ces normes de formation ont été rédigées sous forme d'énoncés concis qui décrivent chacune des compétences que doit acquérir chaque stagiaire en vue de bien exercer son métier.

En utilisant ces normes de formation, les formateurs peuvent s'assurer que les stagiaires acquièrent toutes les compétences requises, qui y sont décrites en détail.

Les formateurs et les stagiaires doivent confirmer l'acquisition successive de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié.

Les employeurs qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer la réussite du stagiaire ou de la stagiaire en apposant leur signature dans l'espace prévu à la fin de chaque unité.

LISTE DES PROGRAMMES OFFERTS DANS LE DOMAINE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE

- P770010 Mineur souterrain en roches dures – Formation de base (tronc commun)
- P770010 Exploitation souterraine de mines en roche dure – Modules de spécialité
- P770120 Exploitation souterraine de mines en roche dure – Contremaître à la production (tronc commun)
- P810050 Opérations élémentaires de concentration du minerai (tronc commun)
- P810050 Opérateurs d'installations de concentration du minerai (modules de spécialité)
- P770150 Opérateur/opératrice de foreuse souterraine au diamant
- P770200 Sondage au diamant en surface
- P770130 Compétences en exploitation souterraine de mines en roche tendre (tronc commun)
- P770130 Exploitation souterraine de mines en roche tendre (modules de spécialité)
- P770225 Types de services dans les mines en roche dure (formation de base)

COMITÉS

Le Ministre exprime sa gratitude aux comités suivants pour leur contribution à l'élaboration et à la tenue à jour des modules du tronc commun et de spécialité dont il est question ici :

Comité de révision et de développement

Représentants des travailleurs

Arno Sakki	Mine Mill/CAW, section 598
Doug Olson	Métallurgistes unis d'Amérique, section 9364
James Niemi	Métallurgistes unis d'Amérique, section 6500
Mike Fleury	Métallurgistes unis d'Amérique, section 6500
Mœ Durocher	Mine Mill/CAW, section 598
Randi Condie	Métallurgistes unis d'Amérique, section 6500
Rick Bertrand	Métallurgistes unis d'Amérique, section 6500

Représentants des employeurs

Andy Attwater	Heath and Sherwood Drilling (1986) Inc.
Bill Krasnozon	Boart Longyear Inc.
Brad Pullen	Heath and Sherwood Drilling (1986) Inc.
Herb Phelps	Falconbridge Limited
Marcel Vaillancourt	Inco Limited
Remi Nolet	Major Drilling Ltd.

Personnes-ressources

Abate W. Abate	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Bernie Deck	Ministère du Travail de l'Ontario
Charles Kennedy	Ministère du Travail de l'Ontario
Michelle Chandler	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Comité tripartite du secteur minier

Travailleurs

Arno Sakki	Mine/Mill CAW, section 598
Fred Gervais	Métallurgistes unis d'Amérique, section 6500
James Malcolm	Métallurgistes unis d'Amérique, section 9422
Jeff Wilcox	Métallurgistes unis d'Amérique, section 14994
Mike Fleury	Métallurgistes unis d'Amérique, section 6500
Mœ Durocher	Mine/Mill CAW, section 598
Randi Condie	Métallurgistes unis d'Amérique, section 6500
Rick Bertrand	Métallurgistes unis d'Amérique, section 6500

Employeurs

Bill Krasnozon	Boart Longyear Inc./Canadian Diamond Drilling Association
Brian Young	Inco Limited
Charlie Tœppner	Cementation Skanska/Ontario Mine Contractors Safety Association
Donna Kirkpatrick	Falconbridge Ltd.
Doug Osborne	Canadian Salt Ojibway Mine/Southern Safety Association
Doug Turner	Noranda/Falconbridge (Kidd Mining Division)
Steve Drew	Nelson Aggregate Co./Aggregate Producers Association

Personnes-ressources

Abate W. Abate	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Bernie Deck	Ministère du Travail de l'Ontario
Charles Kennedy	Ministère du Travail de l'Ontario
John Blogg	Ontario Mining Association
Michelle Chandler	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

DIRECTIVES IMPORTANTES AUX STAGIAIRES

Stagiaires

1. Toutes les heures effectuées pour telle ou telle entreprise doivent être consignées à la rubrique « EMPLOYEUR ».

2. Les stagiaires sont tenus d'informer le Bureau régional de l'Signature (superviseur)ssage, services à la clientèle, des changements suivants :

   - Changement de nom ou d'adresse
   - Changement d'employeur à la suite d'une mutation

3. Dans le cas de stages modulaires, les rapports de formation doivent être signés par une ou un signataire autorisé du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, puis remis au Bureau régional de l'Signature (superviseur)ssage, services à la clientèle.

4. Une fois la formation terminée, le ou la signataire autorisé doit remplir et signer le formulaire d'attestation de fin de stage, puis le remettre au Bureau régional de l'Signature (superviseur)ssage, services à la clientèle.

AVIS ET DÉCLARATION SUR LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. Les renseignements sont recueillis en vertu du décret n° 701/85.

2. Les renseignements sont recueillis afin d'administrer ce programme de formation par modules dans la province de l'Ontario.

3. Pour toute information relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, s'adresser au :

Directeur de l'apprentissage
Direction de la formation en milieu de travail
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
900, rue Bay
17e étage, édifice Mowat
Toronto (Ontario)
M7A 1L2
416 326-5605

DOSSIER DE LA OU DU STAGIAIRE

Nom de la ou du stagiaire : _____

Contrat numéro : _____
(le cas échéant)

INFORMATION SUR L'EMPLOYEUR OU EMPLOYEUSE

Compagnie : _____

Adresse : _____

_____

Téléphone : _____

INFORMATION SUR L'EMPLOYER OU EMPLOYEUSE

Compagnie : _____

Adresse : _____

_____

Telephone : _____

INFORMATION SUR L'EMPLOYER O EMPLOYEUSE

Compagnie : _____

Adresse : _____

_____

Telephone : _____

INFORMATION SUR L'EMPLOYER O EMPLOYEUSE

Compagnie : _____

Adresse : _____

_____

Telephone : _____

FORMULAIRE DE LA OU DU STAGIAIRE

Nom de la ou du stagiaire : _____
En lettres moulées

_____
Signature

Numéro d'assurance sociale _____

Une fois complétées, les unités de formation doivent être signées sur la page suivante par l'instructeur, l'instructrice ou le signataire autorisé, puis adressées, avec ce formulaire dûment rempli et toute autre documentation pertinente, au Bureau régional de l'apprentissage, services a la clientèle.

Nom de l'employeur ou employeuse : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signataire autorisé : _____
Signature

FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA FORMATION

UNITÉS DE FORMATION	TITRE	SIGNATAIRE AUTORISÉ
0000	Procédures d'initiation en surface et sous terre	
0001	Inspections générales	
0002	Écaillage	
0244	Lecture et interprétation des plans	
0233	Mise En Œuvre des outils à main ou à commande mécanique	
0239	Mise en œuvre du matériel ferroviaire	
0024	Mise en œuvre du véhicule utilitaire	
0011	Extension des servitudes	
0240	Mise en œuvre du marteau perforateur sur béquille, du marteau stoper et du marteau de fonçage	
0003	Mise en place d'échafaudages en bois	
0003A	Mise en place d'échafaudages préfabriqués	
0003B	Mise en place de plates-formes motorisées	
0245	Déplacement de la foreuse et de l'équipement	
0246	Mise en place de la foreuse	
0247	Entretien de l'équipement de forage	

0237	Manipulation du carottier	_____
0248	Démontage de la foreuse a diamant et de l'équipement	_____
0013	Mise en œuvre des mécanismes de levage	_____
0243	Mise en œuvre de la foreuse à diamant	_____
0249	Injection du mortier dans les trous forés	_____

ATTESTATION D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES	TITRE	SIGNATAIRE AUTORISÉ
0000.00	PROCÉDURES D'INITIATION EN SURFACE ET SOUS TERRE	
0001.00	INSPECTIONS GÉNÉRALES	
0002.00	ÉCAILLAGE	
0244.00	LECTURE ET INTERPRÉTATION DES PLANS	
0233.00	MISE EN ŒUVRE DES OUTILS À MAIN OU À COMMANDE MÉCANIQUE	
0239.00	MISE EN ŒUVRE DU MATÉRIEL FERROVIAIRE	
0024.00	MISE EN ŒUVRE DU VÉHICULE UTILITAIRE	
0011.00	EXTENSION DES SERVITUDES	
0240.00	MISE EN ŒUVRE DU MARTEAU PERFORATEUR SUR BÉQUILLE, DU MARTEAU STOPER ET DU MARTEAU DE FONÇAGE	
0003.00	MISE EN PLACE D'ÉCHAFAUDAGES EN BOIS	
0003A.00	MISE EN PLACE D'ÉCHAFAUDAGES PRÉFABRIQUÉS	
0003B.00	MISE EN PLACE DE PLATES-FORMES MOTORISÉES	
0245.00	DÉPLACEMENT DE LA FOREUSE ET DE L'ÉQUIPEMENT	

0246.00	**MISE EN PLACE DE LA FOREUSE**	
0247.00	**ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE**	
0237.00	**MANIPULATION DU CAROTTIER**	
0248.00	**DÉMONTAGE DE LA FOREUSE À DIAMANT ET DE L'ÉQUIPEMENT**	
0013.00	**MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE LEVAGE**	
0243.00	**MISE EN ŒUVRE DE LA FOREUSE À DIAMANT**	
0249.00	**INJECTION DE MORTIER DANS LES TROUS FORÉS**	

REMARQUE CONCERNANT LES OBJECTIFS DE RENDEMENT ET LES COMPÉTENCES SUR FOND GRIS

- Les objectifs de rendement et les ensembles de compétences sur fond gris sont facultatifs. Le ou la stagiaire n'a pas besoin de prouver qu'il ou elle les a atteints ou acquis, et il n'est pas nécessaire de les ratifier pour attester de la réussite de la partie de l'Signature (superviseur)ssage réalisée en cours
- Les résultats considérés pour l'Signature (superviseur)ssage en classe s'appliqueront à toutes les compétences (les obligatoires comme les facultatives).
- L'examen permettant d'obtenir le certificat de qualification professionnelle portera sur tous les aspects du métier considéré et pourra concerner aussi bien les compétences obligatoires que les compétences facultatives.

0000.00 PROCÉDURES D'INITIATION EN SURFACE ET SOUS TERRE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Suivre les procédures d'initiation en surface et sous terre, ce qui implique d'apprendre à reconnaître les différentes installations de surface ou souterraines, à réagir adéquatement en cas d'urgence, à se conformer aux politiques internes, aux contrat syndicat et aux règles de santé et sécurité, à utiliser les systèmes de communication en place, à reconnaître les types d'explosifs utilisés sur le site, à suivre les procédures de manipulation connexes et à passer en revue le mode d'utilisation des équipements radio multivoies.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0000.01 **Reconnaître les installations en surface** (notamment le bureau de la sécurité, la salle des premiers soins, le bureau d'hygiène et de sécurité au travail, la salle des treuils, l'entrepôt, le local des fiches techniques santé sécurité, les postes de délivrance de permis, les services techniques, le secrétariat du syndicat, la salle de commande centrale, le bureau de la comptabilité et de la paie, le bureau des superviseurs, l'emplacement du texte de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, les guichets, la lampisterie, le tableau des badges d'identification – pour le pointage – et le poste d'injection de gaz nauséabond), afin de se familiariser avec les lieux, conformément aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0000.00 PROCÉDURES D'INITIATION EN SURFACE ET SOUS TERRE
(suite)

0000.02 **Reconnaître les installations souterraines** (notamment : lignes de transport et voies de circulation; disposition des descenderies; points d'aiguillage; galeries de secours; galeries de circulation; recettes; sous-stations; abris; postes de recharge des accumulateurs; systèmes des cheminées à minerai ou à stériles; systèmes de remblayage; dispositifs d'appel des cages; systèmes de sautage centralisés; systèmes de communication; salles d'alimentation en air, en eau et en électricité; cantines; salles des commutateurs; magasins; postes à carburant, de lavage et de sécurité; garages; portes coupe-feu et trappes de ventilation; tableaux de commande des dispositifs de ventilation; dépôts de matériel; salles des amorces et des explosifs; dépôts de pneus; installations particulières), afin de se familiariser avec les lieux, conformément aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0000.03 **Réagir adéquatement dans les situations d'urgence (notamment en cas d'incendie), en surface comme sous terre,** en suivant les procédures pertinentes, en reconnaissant les galeries de secours, les itinéraires d'évacuation, les portes coupe-feu, les zones réservées aux fumeurs et les gaz malodorants; en signalant les entrées et sorties, les accidents, les blessures et les absences; en portant des vêtements protecteurs et une lampe de mineur; en respectant les quarts de travail et les règles à observer en cas d'incendie; et en suivant les règles de chargement des cages et de conduite, afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0000.00 PROCÉDURES D'INITIATION EN SURFACE ET SOUS TERRE
(suite)

0000.04 **Appliquer les politiques de l'entreprise,** notamment en matière de harcèlement sexuel, de discipline, de procédures écrites, de pointage, de procédures relatives au travail en solitaire et le lieu de location des manuels, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0000.05 **Se conformer aux contrat syndicat et à la politique mixte de santé sécurité** en apprenant le nom des représentants syndicaux, des représentants des travailleurs et des responsables santé sécurité, ainsi que l'emplacement de leurs bureaux, conformément à la convention collective, à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0000.06 **Mettre en œuvre les outils de communication** (notamment téléavertisseurs, systèmes radio multivoies, dispositifs d'appel des cages, téléphones, télécopieurs, courrier électronique, courrier inter établissements, tableaux d'affichage, panneaux et pancartes de sécurité, panneaux d'information et communiqués), en apprenant leur emplacement et leur mode d'utilisation afin de pouvoir transmettre et obtenir l'information requise conformément aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0000.00 **PROCÉDURES D'INITIATION EN SURFACE ET SOUS TERRE**
(suite)

0000.07 **Identifier les types d'explosifs utilisés sur place** et appliquer les procédures touchant à leur manipulation, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0000.08 **Passer en revue les règles d'utilisation des systèmes radio multivoies** en présence d'explosifs, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0001.00 INSPECTIONS GÉNÉRALES

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Effectuer des inspections d'ordre général, ce qui suppose de savoir : porter, ajuster et entretenir l'équipement de protection individuelle; mettre en place les panneaux et pancartes de sécurité requis; faire fonctionner les extincteurs; assurer la ventilation; utiliser les outils à main ou à commande mécanique; verrouiller et étiqueter l'équipement mobile ou fixe; suivre les procédures d'évacuation d'urgence; détecter et signaler la présence d'eau ou d'obstructions dans les goulottes; assurer l'ordre et l'entretien dans les aires de travail.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0001.01 **Porter, ajuster et entretenir l'équipement de protection individuelle** (protection des yeux, des mains, des pieds, de la tête, des oreilles, des poumons, de la peau et du corps, notamment) ainsi que le dispositif antichute afin de réunir les meilleures conditions de travail possibles, compte tenu de la tâche à exécuter, et ce, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0001.02 **Mettre en place les panneaux et pancartes de sécurité requis** (notamment d'information, d'orientation, de mise en garde ou de signalement d'un danger) après détermination des risques et en isolant la zone visée afin de prévenir les préjudices corporels et d'informer les employés des dangers potentiels, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0001.00 INSPECTIONS GÉNÉRALES (suite)

0001.03 **Faire fonctionner les extincteurs** – y compris les unités A, B, C et ABC – afin de maîtriser les incendies, si possible dès leur déclenchement et quelle qu'en soit l'origine (notamment : papier, bois, rebuts, liquides inflammables, lubrifiants, peinture ou installation électrique), conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0001.04 **Assurer la ventilation** de la mine souterraine en cours d'exploitation, en vérifiant le débit d'air, en repérant l'emplacement des portes et barrières, en se conformant aux directives et aux avis apposés sur les portes et en corrigeant les défauts ou en les signalant, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0001.05 **Utiliser les outils à main ou à commande mécanique** (notamment haches, clés, pics, pelles, barres d'écaillage, scies à chaîne, outils pneumatiques et foreuses) en choisissant dans chaque cas celui qui convient, compte tenu de la tâche à exécuter, en veillant à ce qu'il soit en bon état et en vérifiant que les dispositifs de protection sont en place, de façon qu'aucun dommage ou blessure ne résulte de son utilisation, et ce, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0001.00 INSPECTIONS GÉNÉRALES (suite)

0001.06 Verrouiller et étiqueter les équipements mobiles ou fixes (notamment convoyeurs, goulottes, trémies doseuses, concasseurs, bennes à godet, chargeurs transporteurs et installations de forage) à réparer ou à entretenir, en les mettant à l'arrêt et en signalant les problèmes dont ils sont le siège, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0001.07 Suivre les procédures d'évacuation d'urgence en apprenant où sont les abris et la marche à suivre en cas d'incendie ou d'urgence, où se trouvent les galeries de secours, quels sont les itinéraires à suivre et ce que signifient les avis et inscriptions pertinents, afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0001.08 Détecter et signaler la présence d'eau ou d'obstructions dans les goulottes en effectuant des inspections visuelles, en signalant les éventuels problèmes et y remédiant, notamment en détournant l'eau et en fermant les conduites, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0001.00 INSPECTIONS GÉNÉRALES (suite)

0001.09 **Assurer l'ordre et l'entretien dans les aires de travail** en procédant à un nettoyage s'il y a eu un déversement ou une fuite, en supprimant les obstructions et en rangeant outils et matériel de façon à réduire les risques d'accident ou de blessure pour soi-même et autrui, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0002.00 ECAILLAGE

OBJECTIF GENERAL DE RENDEMENT

Supprimer les risques liés aux roches instables, ce qui suppose de savoir : reconnaître l'état du terrain et prendre les mesures qui s'imposent selon le cas; repérer les problèmes de soutènement et y remédier; déterminer les dangers potentiels présentés par l'aire de travail et prendre les mesures voulues; inspecter et préparer la roche en vue de son écaillage; procéder au écaillage proprement dit.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPETENCES

0002.01 **Reconnaître les différents sons émis par le roc ainsi que les caractéristiques anormales du terrain, et prendre les mesures qui s'imposent dans chaque cas** (notamment failles, glissements, dykes, joints et surfaces de contact), en lavant l'aire de travail à grande eau, en menant des inspections visuelles et acoustiques, en sondant et détachant la roche avec une barre de écaillage adaptée, en isolant la zone et en signalant les éventuels problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0002.02 **Repérer les problèmes de soutènement des terrains et y remédier** (en présence notamment de plaques déformées, de ciment craquelé, de grilles cassées ou obstruées par des roches, de boisage fissuré, de pourriture sèche, de délitage, de boulons ressortant ou tordus), en lavant l'aire de travail à grande eau, en menant des inspections visuelles et acoustiques, en écoutant les sons émis par la roche, en isolant la zone et en signalant les éventuels problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0002.00 **ÉCAILLAGE** (suite)

0002.03 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent**, s'agissant notamment de l'état du terrain, de la ventilation, des trous en découvert supérieurs ou inférieurs et de l'entretien des aires de travail, en isolant la zone considérée et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0002.04 **Inspecter la roche et le préparer en vue du écaillage**, ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, selon les caractéristiques de la barre (étendue, nature et état), de laver le front de taille à grande eau, de choisir, réparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0002.05 **Détacher la roche libre à l'aide d'une barre d'écaillage adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état)**, ce qui suppose d'atteindre les zones visées, de sonder les roches instables, de faire levier dessus, de les tirer, de les soulever ou de les pousser à l'aide d'une barre afin de les faire tomber et d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____
	Nom d'employeur	Signature de l'employeur
	_____	_____

0244.00 LECTURE ET INTERPRETATION DES PLANS

OBJECTIF GENERAL DE RENDEMENT

Lire et interpréter les plans, ce qui suppose d'apprendre à reconnaître les différents symboles, schémas, types de hachures et dessins d'exécution utilisés couramment, à utiliser les appareils de mesure connexes, à indiquer à qui de droit l'état de la situation en ce qui a trait à la topologie des lieux, à vérifier les spécifications en matière de forage, à repérer les avis de sécurité et à prendre les mesures qu'ils impliquent (avant de suivre ce module et d'obtenir l'accréditation correspondante, il faut suivre les modules U0000, U0001 et U0002).

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0244.01 **Reconnaître les différents symboles, plans, types de hachures et dessins d'exécution utilisés couramment** afin de s'assurer que les travaux s'exécutent en toute sécurité, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0244.02 **Mettre en œuvre les appareils de mesure et de référence voulus** (notamment échelles, télémètre laser, rubans, fil à plomb, rapporteur d'angles, niveau et règles) afin de vérifier que les travaux sont conformes aux plans et aux cahiers des charges, puis suivre les procédures de communication de l'information prévues, conformément aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0244.00 **LECTURE ET INTERPRÉTATION DES PLANS** (suite)

0244.03 **S'il y a lieu, faire connaître le nouvel aménagement du site**, entre autres aux travailleurs, aux ingénieurs, aux géologues et aux superviseurs, afin que tous sachent où en sont les travaux de forage, suivant les procédures de communication de l'information prévues et conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0244.04 **Vérifier les spécifications en matière de forage** (emplacement des trous, profondeur, taille, azimut et inclinaison, notamment), en se reportant aux plans et aux procédures de communication de l'information prévues, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0244.05 **Repérer les avis de sécurité et prendre les mesures qu'ils impliquent** (qu'il soit question notamment des gaz dangereux, des percées, des zones de forage éloignées, des structures géologiques ou encore des pressions et débits d'eau élevés) en exerçant une surveillance, en diffusant de l'information et en effectuant des contrôles, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0233.00 MISE EN ŒUVRE DES OUTILS À MAIN OU À COMMANDE MÉCANIQUE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Faire fonctionner les outils à main ou à moteur, ce qui suppose d'apprendre à inspecter, utiliser, entretenir et ranger les outils à main et d'apprendre à inspecter, régler, utiliser, entretenir et ranger les outils à main à commande électrique, pneumatique ou hydraulique.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPETENCES

0233.01 **Inspecter les outils à main** (notamment clé à tuyau, clé à tube, marteau, tournevis et accessoires), en vérifiant qu'ils ne sont pas endommagés, ne présentent aucun danger et sont en bon état, afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0233.02 **Faire fonctionner les outils à main**, à commande électrique, pneumatique ou hydraulique, en utilisant l'équipement de protection individuelle, en travaillant dans un endroit sécurisé, en immobilisant les pièces sur lesquelles il faut travailler et en changeant d'accessoires selon les besoins, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0233.00 **MISE EN ŒUVRE DES OUTILS À MAIN OU À COMMANDE MÉCANIQUE** (suite)

0233.03 **Entretenir et ranger les outils à main**, ce qui suppose de les inspecter avant et pendant et après utilisation, le les nettoyer avant de les ranger à l'endroit prévu à cet effet et de corriger ou signaler les éventuels problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0233.04 **Inspecter et régler les outils à main électriques** (notamment affûteuse, foreuse et scie à chaîne), ce qui suppose de vérifier les outils et leurs accessoires, y compris leurs rallonges et prises électriques, en contrôlant qu'ils ne sont pas endommagés, ne présentent aucun danger et sont en bon état, afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0233.05 **Entretenir et ranger les outils à main électriques,** y compris leurs accessoires et rallonges, ce qui suppose de les inspecter avant, pendant et après utilisation, de les nettoyer avant de les ranger à l'endroit prévu à cet effet et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0233.00 MISE EN ŒUVRE DES OUTILS À MAIN OU À COMMANDE MECANIQUE (suite)

0233.06 Inspecter et régler les outils à main à commande pneumatique ou hydraulique (notamment affûteuse, scie à chaîne, foreuse, outils à percussion, clé à cliquet ainsi que leurs accessoires, tuyaux d'air et lubrificateurs y compris), ce qui suppose de vérifier qu'ils ne sont pas endommagés, ne présentent aucun danger et sont en bon état, de repérer l'emplacement des raccords et du lubrificateur, de les brancher et de vérifier la pression d'air, afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, en plus de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0233.07 Entretenir et ranger les outils à main à commande pneumatique ou hydraulique, y compris leurs accessoires, lubrificateurs et raccords, ce qui suppose de les inspecter avant, pendant et après utilisation, de les nettoyer avant de les ranger à l'endroit prévu à cet effet et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0239.00 MISE EN ŒUVRE DU MATÉRIEL FERROVIAIRE

OBJECTIF GENERAL DE RENDEMENT

Faire fonctionner le matériel ferroviaire, ce qui suppose d'apprendre à procéder à une vérification préalable de la motrice, à la mettre en route, à faire des essais préalables à vide, à faire fonctionner la motrice à vide, à charger et décharger du matériel, du personnel et/ou des fournitures, à remettre la motrice et les wagons sur les rails, à mettre l'installation à l'arrêt, à accoupler et désaccoupler les wagons et la motrice, ainsi qu'à faire le plein ou à recharger les accumulateurs.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0239.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent** (notamment en cas de mauvais état du terrain ou de ventilation inadéquate, en présence de trous en découvert supérieurs ou inférieurs, ou encore en cas d'entretien déficient des aires de travail), en isolant la zone considérée afin d'assurer, pour soi-même et autrui, des conditions de travail sécuritaires, et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0239.02 **Inspecter l'aire de travail et la débarrasser des roches instables** ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer,(étendue, nature et état), de laver à grande eau le front de taille ou toute l'aire (selon le cas), de choisir, réparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0239.00 **MISE EN ŒUVRE DU MATERIEL FERROVIAIRE** (suite)

0239.03 **Effectuer une vérification préalable de la motrice**, ce qui suppose d'apprendre à tester la source d'énergie, à contrôler les niveaux de fluide, à suivre les procédures de ravitaillement (ou de recharge des accumulateurs) et de lubrification, à repérer l'emplacement des principaux éléments (notamment le châssis, le moteur ou la source d'énergie ainsi que les dispositifs d'éclairage ou d'avertissement), à effectuer une inspection visuelle, à repérer l'emplacement de l'extincteur, à inspecter le système de freinage, à verrouiller et étiqueter les équipements qui l'exigent, à utiliser la méthode des trois points d'appui lors des opérations de montage ou de démontage, et à corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0239.04 **Faire démarrer la motrice** – Mettre la source d'énergie en marche; utiliser des systèmes d'avertissement sonore; observer le fonctionnement de l'équipement et les jauges; vérifier que la zone est dégagée; observer les activités en cours dans les environs; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0239.05 **Vérifier l'état de marche à vide** en surveillant les jauges et indicateurs (notamment d'huile, de température et de courant produit par l'alternateur), en prêtant attention aux éventuels bruits inhabituels émis par le moteur ou le groupe motopropulseur, en inspectant et essayant le système de freinage, en inspectant le disjoncteur de sûreté, en verrouillant et étiquetant le matériel qui l'exige, et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0239.00 **MISE EN ŒUVRE DU MATÉRIEL FERROVIAIRE** (suite)

0239.06 **Faire fonctionner la motrice à vide** en respectant les panneaux et feux de circulation ainsi que les limites de vitesse, en s'assurant que le dégagement est partout suffisant, en veillant à l'ouverture adéquate des portes coupe-feu et de ventilation, en laissant les aiguillages dans la position voulue, en verrouillant et étiquetant le matériel qui l'exige, en corrigeant ou signalant les problèmes et en assurant sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0239.07 **Faire fonctionner la motrice en charge** en respectant les panneaux et feux de circulation, les limites de vitesse et la priorité, en prévoyant un dégagement suffisant, en assurant l'immobilisation de la motrice et des wagons pendant l'embarquement ou le débarquement du personnel et pendant le chargement ou le déchargement du matériel, en arrimant les chargements, en veillant à l'ouverture adéquate des portes coupe-feu et de ventilation, en laissant les aiguillages dans la position voulue, en verrouillant et étiquetant le matériel qui l'exige, en corrigeant ou signalant les problèmes et en assurant sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0239.08 **Remettre la motrice et les wagons sur les rails,** ce qui suppose de mettre en place des panneaux, des barrières et/ou des dispositifs de protection, d'isoler la source d'énergie, d'utiliser des dispositifs de réenraillement (notamment crics hydrauliques ou mécaniques et palans à chaîne) et d'assurer sa propre sécurité ainsi que celle d'autrui, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0239.00 **MISE EN ŒUVRE DU MATERIEL FERROVIAIRE** (suite)

0239.09 **Accoupler et désaccoupler les wagons et la motrice** à l'aide des equipements appropries (dispositifs de communication, raccords, goupilles, barres d'attelage et chaines à galets), en assurant sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0239.10 **Mettre la motrice à l'arrêt,** ce qui suppose de la stationner dans la zone prévue à cet effet, de serrer le frein de stationnement, de couper l'alimentation, de remplir le rapport de l'opérateur et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

	Nom d'employeur	Signature de l'employeur
	_____	_____

0024.00 MISE EN ŒUVRE DU VEHICULE UTILITAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Mettre en œuvre le véhicule utilitaire afin de transporter du matériel et/ou des employés, ce qui suppose différentes activités : prendre les mesures voulues, compte tenu des dangers potentiels que présente l'aire de travail, inspecter celle-ci et écailler les roches instables, procéder à une vérification préalable du véhicule, le mettre en route, en vérifier l'état de marche, le conduire et le mettre à l'arrêt, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0024.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent**, s'agissant notamment de l'état du terrain, de la ventilation, des trous en découvert supérieurs ou inférieurs et de l'entretien des aires de travail, en isolant la zone considérée et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0024.02 **Inspecter l'aire de travail et écailler les roches instables** ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état), de fixer et raccorder les flexibles appropriés, de laver à grande eau l'aire de travail, de régler le débit d'eau afin d'empêcher la poussière de s'élever, de suivre les procédures de l'écaillage de la roche, de vérifier la ventilation, de repérer les culots ou trous ratés à l'aide de matériaux ne produisant pas d'étincelles et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0024.00 MISE EN ŒUVRE DU VEHICULE UTILITAIRE (suite)

0024.03 **Effectuer une vérification préalable du véhicule utilitaire,** ce qui suppose d'apprendre à tester la source d'énergie, à contrôler les niveaux de fluide, à suivre les procédures de ravitaillement et de lubrification, à repérer l'emplacement des principaux éléments (notamment marchepied et garde-corps, pare pierres et cabine, châssis, moteur ou source d'énergie, groupe motopropulseur, vérins et systèmes hydrauliques, commandes, cales et dispositifs d'éclairage, d'avertissement ou de communication), à effectuer une inspection visuelle des extincteurs et/ou des dispositifs de lutte contre le feu, à vérifier les goupilles et les buses, à contrôler les pneus et les roues, à inspecter le système de freinage, à utiliser la méthode des trois points d'appui lors des opérations de montage ou de démontage, à verrouiller et étiqueter les équipements qui l'exigent, et à corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0024.04 **Faire démarrer le véhicule utilitaire** – Mettre la source d'énergie en marche; utiliser des systèmes d'avertissement sonore; observer le fonctionnement de l'équipement et les jauges; respecter les limites de charge; vérifier que la zone est dégagée; observer les activités en cours dans les environs; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0024.00 MISE EN ŒUVRE DU VÉHICULE UTILITAIRE (suite)

0024.05 **Vérifier l'état de marche à vide du véhicule utilitaire** – Surveiller les jauges et indicateurs (notamment d'huile et de pression d'air); contrôler les phares et les dispositifs avertisseurs, la température, l'ampèremètre, la transmission et le manomètre de couple; prêter attention aux éventuels bruits inhabituels émis par le moteur ou le groupe motopropulseur; inspecter la direction; essayer les freins; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0024.06 **Mettre en œuvre le véhicule utilitaire** – S'assurer que le dégagement est partout suffisant et que la voie est libre; respecter les panneaux et feux de circulation ainsi que les limites de vitesse; vérifier que les attelages de remorque sont sécuritaires; respecter les limites de charge; arrimer les chargements; choisir le bon rapport et essayer les freins avant d'aborder une côte; veiller à l'immobilisation du véhicule pendant l'embarquement ou le débarquement du personnel et pendant le chargement ou le déchargement du matériel; suivre les procédures qui régissent le transport des explosifs; entretenir les voies de circulation; assurer la ventilation voulue; noter le sens du flux de ventilation et la position des portes coupe-feu et de ventilation; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes; assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0024.00 MISE EN ŒUVRE DU VÉHICULE UTILITAIRE (suite)

0024.07 **Mettre le véhicule utilitaire à l'arrêt,** ce qui suppose de le stationner dans la zone prévue à cet effet, de serrer le frein de stationnement, de couper l'alimentation, de disposer les cales sous les roues, de remplir le rapport de l'opérateur, de verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0011.00 EXTENSION DES SERVITUDES

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Prolonger les servitudes – Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent; inspecter les lieux et écailler la roche libre; faire fonctionner les mécanismes de levage; poser des supports pour les conduites et la ventilation; verrouiller et étiqueter les servitudes; installer les conduites et la ventilation; remettre en route les systèmes d'alimentation en air et en eau ainsi que la ventilation auxiliaire; démonter, déplacer et ranger les outils et le matériel, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPETENCES

0011.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent**, s'agissant notamment de l'état du terrain, de la ventilation, des trous en découvert supérieurs ou inférieurs et de l'entretien des aires de travail, en isolant la zone considérée et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0011.02 **Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue de l'écaillage,** ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état), de laver l'aire de travail à grande eau, de suivre les procédures d'écaillage de la roche, de choisir, réparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau afin d'empêcher la poussière de s'élever, de vérifier le débit de ventilation et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0011.00 EXTENSION DES SERVITUDES (suite)

0011.03 **Mettre en œuvre les mécanismes de levage** (notamment palans à chaîne, palans à moufles, treuil manuels, dispositifs d'ancrage, treuils de chariot tracteur de manutention et echafaudages), ce qui suppose d'utiliser les équipements de protection contre les chutes (notamment les dispositifs antichute ou de limitation des déplacements), de respecter les limites de fonctionnement des équipements, de déterminer les dangers potentiels (notamment points de coincement ou de pincement, câbles effilochés, charges en suspension et equipements en cours de deplacement) et de verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0011.04 **Poser les supports des conduites, des dispositifs de ventilation, des câbles d'alimentation et des lignes de transmission à l'aide du matériel prévu à cet effet** (notamment boulons d'ancrage, chaines, suspentes, câbles neutres porteurs, pitons et berceaux) et de l'équipement de forage voulu (notamment marteau stoper et marteau perforateur sur béquille), en plus de corriger ou signaler les problèmes, et ce, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0011.05 **Verrouiller et étiqueter les servitudes** (air, eau, électricité et ventilation auxiliaire, notamment) – Fermer et purger les conduites d'air et d'eau; couper l'alimentation; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0011.00 **EXTENSION DES SERVITUDES** (suite)

0011.06 **Installer les conduites, les dispositifs de ventilation, les lignes de transmission et le câble d'alimentation à l'aide des outils et du matériel prévus à cet effet** (notamment clés, barres, colliers de serrage, suspentes, raccords, feuillards, tuyaux en acier métalliques ou en plastique et conduites de ventilation souples) – Inspecter les canalisations, raccords, collecteurs et supports, ainsi que les câbles neutres porteurs; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0011.07 **Remettre en route les servitudes air et eau ainsi que la ventilation auxiliaire** – Déverrouiller les équipements et retirer les étiquettes; rincer et mettre sous pression les conduites d'air et d'eau; rechercher les fuites éventuelles; rétablir l'alimentation; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0011.08 **Démonter, déplacer et ranger les outils et le matériel dans les aires désignées et approuvées**, en plus de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0240.00 MISE EN ŒUVRE DU MARTEAU PERFORATEUR SUR BEQUILLE, DU MARTEAU STOPER ET DU MARTEAU DE FONÇAGE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Mettre en œuvre le marteau perforateur sur béquille, le marteau stopper et le marteau de fonçage, ce qui suppose de déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et de prendre les mesures qui s'imposent, d'inspecter les lieux et d'écailler la roche libre, de prolonger les servitudes, de préparer le front de travail en vue du forage, de préparer les foreuses, de procéder à leur vérification préalable, de les mettre en œuvre et de les entretenir, de poser des boulons d'ancrage et de démonter puis ranger les foreuses.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0240.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent** (notamment en cas de mauvais état du terrain ou de ventilation inadéquate, en présence de trous en découvert supérieurs ou inférieurs, ou encore en cas d'entretien déficient des aires de travail), en isolant la zone considérée afin d'assurer, pour soi-même et autrui, des conditions de travail sécuritaires, et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.02 **Inspecter l'aire de travail et l'écailler les roches libres** ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état), de laver à grande eau le front de taille ou toute l'aire (selon le cas), de choisir, réparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau et de corriger ou signaler les éventuels problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.00 MISE EN ŒUVRE DU MARTEAU PERFORATEUR SUR BÉQUILLE, DU MARTEAU STOPPER ET DU MARTEAU DE FONÇAGE (suite)

0240.03 **Prolonger les servitudes** (notamment d'alimentation en air, en eau et en électricité, ainsi que de ventilation et de communication) – Purger les conduites d'air et d'eau; rincer et poser les collecteurs; raccorder, fixer et suspendre les conduites et câbles; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.04 **Préparer le front de taille en vue du forage,** ce qui suppose de rincer les conduites ou de les nettoyer par soufflage, de raccorder les flexibles d'air et d'eau, de laver à grande eau le front de taille ou toute l'aire de travail, d'écailler la roche libre, de nettoyer et marquer les culots, d'utiliser des matériaux ne produisant pas d'étincelles, de suivre les procédures relatives aux trous ratés, de nettoyer et marquer les trous de relevage, de contrôler l'écoulement, de verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.00 MISE EN ŒUVRE DU MARTEAU PERFORATEUR SUR BEQUILLE, DU MARTEAU STOPPER ET DU MARTEAU DE FONÇAGE (suite)

0240.05 **Préparer les foreuses** (notamment le marteau stoper, le marteau perforateur sur béquille et le marteau de fonçage), commandes en position arrêt, en inspectant visuellement leurs différents éléments, en choisissant et vérifiant les tiges et taillants voulus, en nettoyant les flexibles d'air et d'eau par soufflage afin d'éviter toute obstruction, en raccordant le lubrificateur aux flexibles, en raccordant ceux-ci à la foreuse et en remplissant le lubrificateur à l'aide d'outils à main (entre autres différents types de clés), conformément à la législation et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.06 **Commandes en position arrêt et collecteur d'air et d'eau ouvert, procéder à une vérification préalable des éléments du marteau stoper** (notamment dispositifs de protection ou de retenue, fleuret, pointe inférieure, commandes des circuits d'air et d'eau, tiges latérales et col de cygne), ce qui implique de mettre en place le marteau et la pointe, d'actionner les commandes, d'allonger et ramener le pousseur, de faire tourner le mandrin, de vérifier le débit d'eau et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.00 MISE EN ŒUVRE DU MARTEAU PERFORATEUR SUR BÉQUILLE, DU MARTEAU STOPPER ET DU MARTEAU DE FONÇAGE (suite)

0240.07 Commandes en position arrêt et collecteur d'air et d'eau ouvert, procéder à une vérification préalable des éléments du marteau perforateur sur béquille (notamment pousseur pneumatique, ensemble de montage du pousseur, commandes des circuits d'air, d'eau et du tube d'eau, tiges latérales, mandrins, pied du pousseur et dispositif de retenue du fleuret), ce qui implique de mettre en place la béquille, d'actionner les commandes, de faire tourner le mandrin, d'allonger et ramener le pousseur, de vérifier le débit d'eau et le dispositif de retenue du fleuret, en plus de corriger ou signaler les problèmes, et ce, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.08 Commandes en position arrêt et collecteur d'air et d'eau ouvert, procéder à une vérification préalable des éléments du marteau de fonçage (notamment commandes des circuits d'air, d'eau et du tube d'eau, tiges latérales, mandrins et dispositif de retenue du fleuret), ce qui implique de vérifier les poignées et les ressorts, d'actionner les commandes, de faire tourner le mandrin, de vérifier le débit d'eau et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.00 MISE EN ŒUVRE DU MARTEAU PERFORATEUR SUR BEQUILLE, DU MARTEAU STOPPER ET DU MARTEAU DE FONCAGE (suite)

0240.09 **Mettre en œuvre la foreuse,** ce qui implique de centrer le trou et de le forer à la profondeur prévue, de contrôler le dispositif de lubrification, les flexibles, les commandes, l'état général et le fonctionnement de la foreuse, de s'assurer de sa stabilité, de repérer et d'éviter les points de coincement ou de pincement, de porter l'équipement de protection individuelle et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.10 **Entretenir la foreuse et ses accessoires,** c'est-à-dire contrôler le dispositif de lubrification, les flexibles, les commandes, les cols de cygne et l'état général de la foreuse, de son fleuret et des taillants, afin de détecter toute usure ou défectuosité et d'assurer un fonctionnement sûr et efficace, en plus de corriger ou signaler les problèmes, et ce, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.00 MISE EN ŒUVRE DU MARTEAU PERFORATEUR SUR BEQUILLE, DU MARTEAU STOPPER ET DU MARTEAU DE FONÇAGE (suite)

0240.11 **Poser des dispositifs d'ancrage** notamment barres d'armature et boulons ancrages en utilisant le couple requis, à l'aide d'une foreuse et d'un casque de battage, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0240.12 **Démonter et ranger la foreuse,** ce qui suppose de fermer et de purger les conduites d'air et d'eau, de débrancher les flexibles correspondants, d'effectuer une vérification a posteriori en inspectant visuellement les différents éléments de la foreuse, de rédiger les rapports requis, de ranger l'équipement à l'endroit prévu à cet effet, de verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige et de corriger ou de signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0003.00 MISE EN PLACE D'ECHAFAUDAGES EN BOIS

OBJECTIF GENERAL DE RENDEMENT

Mettre en place des échafaudages en bois, ce qui implique de déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et de prendre les mesures qui s'imposent, d'inspecter l'aire de travail et de la préparer en vue d'écaillage, de planifier l'aménagement et de le réaliser, de fabriquer et ériger des échafaudages et échelles, que l'on démontera, déplacera et rangera par la suite.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPETENCES

0003.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent**, s'agissant notamment de l'état du terrain, de la ventilation, des trous en découvert supérieurs ou inférieurs et de l'entretien des aires de travail, en isolant la zone considérée, en verrouillant et étiquetant les équipements qui l'exigent et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003.02 **Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue d'écaillage**, ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer (étendue, nature et état), de laver le front de taille à grande eau, de choisir, réparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003.00 MISE EN PLACE D'ÉCHAFAUDAGES EN BOIS (suite)

0003.03 **Planifier et réaliser l'aménagement de l'aire de travail**, ce qui suppose de l'inspecter, d'en mesurer les dimensions afin de calculer le boisage et le matériel requis (notamment boulons à œil et échelles), de choisir bois et matériel et de les apporter sur place, de les entreposer en vue de la fabrication de l'échafaudage et de procéder à cette dernière opération à l'aide d'outils électriques et à main (notamment haches, marteau, clous, scies, chaînes, marteau stoper et marteau perforateur sur béquille), conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003.04 **Fabriquer et ériger des échafaudages et échelles en bois,** ce qui suppose de transporter sur place les bois retenus, de sécuriser les trous en découvert, les passages pour homme, les points à hauteur limitée et l'équipement mobile, de mettre en place des panneaux de mise en garde, des dispositifs antichute et des garde-corps, de soutenir les échafaudages à l'aide de chaînes, de déblais et/ou de cales, et de mettre en place et fixer les échelles de manière à assurer un libre accès au front de taille, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003.00 MISE EN PLACE D'ECHAFAUDAGES EN BOIS (suite)

0003.05 **Démonter, déplacer et ranger les échafaudages en bois,** ce qui suppose de retirer et stocker les échafaudages démontés et l'équipement connexe à l'endroit prévu à cet effet, d'utiliser l'équipement mobile prescrit (notamment chargeuses, véhicules utilitaires et camions) ou des méthodes manuelles, de supprimer ou signaler les dangers potentiels (notamment clous en saillie, roches instables, outils mal rangés, flexibles, tuyaux, trous en découvert et équipement mobile), et de ranger les planches, madriers, clous, chaînes, boulons à œil et échelles ainsi que le matériel de garnissage, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____
	Nom d'employeur	Signature de l'employeur
	_____	_____

0003A.00 MISE EN PLACE D'ECHAFAUDAGES PRÉFABRIQUÉS

OBJECTIF GENERAL DE RENDEMENT

Mettre en place des échafaudages préfabriqués, ce qui implique de déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et de prendre les mesures qui s'imposent, d'inspecter l'aire de travail et de la préparer en vue d'écaillage, de verrouiller et étiqueter le matériel mobile ou fixe qui l'exige, d'effectuer une vérification préalable de l'équipement à utiliser, de dresser des échelles et de mettre en place et ajuster les échafaudages, que l'on démontera et rangera par la suite.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0003A.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent**, s'agissant notamment de l'état du terrain, de la ventilation, des trous en découvert supérieurs ou inférieurs et de l'entretien des aires de travail, en isolant la zone considérée et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003A.02 **Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue d'écaillage**, ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état), de laver le front de taille à grande eau, de choisir, reparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003A.00 MISE EN PLACE D'ÉCHAFAUDAGES PRÉFABRIQUÉS (suite)

0003A.03 **Verrouiller et étiqueter les équipements fixes** (notamment convoyeurs, goulottes, trémies doseuses et concasseurs) à réparer ou à entretenir, ce qui suppose de mettre s'il y a lieu les installations à l'arrêt, de s'assurer qu'aucun matériau ne peut entrer dans les équipements à réparer ou à entretenir, de corriger ou signaler les problèmes, d'ériger des barrières et/ou de mettre en place des panneaux de mise en garde, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003A.04 **Procéder à une vérification préalable de l'équipement sur l'échafaudage,** ce qui suppose d'en faire une inspection visuelle, d'utiliser la méthode des trois points d'appui lors des opérations de montage et de démontage, de repérer l'emplacement des différents éléments (notamment échelles, garnissage, pieds, chaînes, garde-corps, dispositifs d'ancrage et ailes) et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003A.05 **Mettre en place et ajuster des échafaudages préfabriqués,** ce qui suppose d'installer les ailes et garde-corps requis, de repérer l'emplacement des échafaudages, de les sécuriser, de les aligner et de les espacer de la façon voulue, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003A.00 MISE EN PLACE D'ÉCHAFAUDAGES PRÉFABRIQUÉS (suite)

0003A.06 **Ériger des échelles ordinaires,** notamment en bois ou en acier, ce qui suppose d'en sécuriser l'accès à l'aide de chaînes et/ou de clous et d'en vérifier l'éventuelle détérioration, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003A.07 **Démonter et ranger des échafaudages préfabriqués,** ce qui suppose de retirer et d'entreposer les flexibles, les tuyaux, les matériaux et l'équipement utilisés, de ranger les éléments de l'échafaudage à l'endroit prévu à cet effet, de replier les ailes et de retirer les garde-corps, de supprimer ou signaler les dangers potentiels (notamment clous en saillie, matériel en désordre et roches instables) et de ranger les outils, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0003B.00 MISE EN PLACE DE PLATES-FORMES MOTORISEES

OBJECTIF GENERAL DE RENDEMENT

Mettre en place les plates-formes motorisées, ce qui suppose de déterminer les dangers potentiels présentés par l'aire de travail et de prendre les mesures voulues, d'inspecter et préparer les lieux en vue du l'écaillage, de procéder à une vérification préalable des plates-formes et de les mettre hors service.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPETENCES

0003B.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent**, s'agissant notamment de l'état du terrain, de la ventilation, des trous en découvert supérieurs ou inférieurs et de l'entretien des aires de travail, en isolant la zone considérée, en verrouillant et étiquetant les équipements qui l'exigent et en corrigeant ou signalant les éventuels problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003B.02 **Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue d'écaillage**, ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état), de laver le front de taille à grande eau, de choisir, réparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003B.00 MISE EN PLACE DE PLATES-FORMES MOTORISÉES (suite)

0003B.03 **Procéder à la vérification préalable des plates-formes motorisées,** ce qui suppose d'installer des échelles et des garde-corps, d'utiliser la méthode des trois points d'appui lors des opérations de montage et de démontage, de vérifier visuellement les niveaux de fluide et l'extincteur (et/ou les systèmes de lutte contre l'incendie) et d'appliquer les normes de tenue des locaux, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003B.04 **Faire fonctionner les plates-formes motorisées,** ce qui suppose de les faire monter et descendre (et/ou d'actionner les vérins), de vérifier la ventilation et d'appliquer les normes de tenue des locaux, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0003B.05 **Mettre à l'arrêt les plates-formes motorisées,** ce qui suppose de les nettoyer et les abaisser, d'actionner les vérins, de supprimer ou signaler les dangers potentiels (notamment clous en saillie, matériel en désordre et roches instables), de ranger les outils, de retirer et remiser les flexibles, les tuyaux, les matériaux et l'équipement utilisés, et de verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0245.00 DEPLACEMENT DE LA FOREUSE ET DE L'EQUIPEMENT

OBJECTIF GENERAL DE RENDEMENT

Déplacer la foreuse et l'équipement, ce qui implique de lire et interpréter les plans, de planifier les déplacements, de déterminer le mode de déplacement, d'arrimer les chargements et de remiser l'équipement.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0245.01 **Consulter les plans** avant d'entamer les opérations, afin de se familiariser avec l'emplacement des trous, la topologie des lieux et les risques d'accident, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0245.02 **Planifier les déplacements avant d'entamer les opérations** – Reconnaître l'itinéraire à l'aide des plans de la mine et en communiquant avec les personnes compétentes; déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et de prendre les mesures qui s'imposent, s'agissant notamment de l'état du terrain et de la ventilation, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0245.00 DÉPLACEMENT DE LA FOREUSE ET DE L'ÉQUIPEMENT (suite)

0245.03 **Déterminer le mode de déplacement,** ce qui suppose de choisir le type d'équipement (notamment chargeuse, véhicule utilitaire, motrice, chariot élévateur à fourche ou cage) permettant de déménager la foreuse et l'équipement en toute sécurité et le plus efficacement possible, en utilisant les moyens de communication appropriés, et ce, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0245.04 **Arrimer les chargements en utilisant les techniques et l'équipement appropriés** (notamment chaînes, « pièges à ours », élingues et manilles), afin que la foreuse et l'équipement puissent être déménagés en toute sécurité et le plus efficacement possible, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0245.05 **Ranger la foreuse et l'équipement à l'endroit prévu à cet effet,** en suivant les méthodes de tenue des locaux prescrites, conformément aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0246.00 MISE EN PLACE DE LA FOREUSE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Mettre la foreuse en place, ce qui suppose de déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et de prendre les mesures qui s'imposent, d'inspecter l'aire de travail et de la préparer en vue d'écaillage, de consulter les plans, d'aménager les lieux, de prolonger les servitudes, de mettre en place les dispositifs d'éclairage, de mettre en œuvre les mécanismes de levage, d'aligner et de mettre à niveau la foreuse, de poser les dispositifs d'ancrage, de mettre en place les échafaudages, d'installer les casiers à tiges, les dispositifs de sécurité et les pompes à eau, de raccorder les servitudes air et eau ainsi que les flexibles hydrauliques, en plus de mettre en place les barrières de sécurité.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0246.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent,** s'agissant notamment de l'état du terrain, de la ventilation, des trous en découvert supérieurs ou inférieurs et de l'entretien des aires de travail, en isolant la zone considérée et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.00 **MISE EN PLACE DE LA FOREUSE** (suite)

0246.02 **Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue d'écaillage,** ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, selon les caractéristiques du massif (étendue, nature et état), de fixer et raccorder les flexibles appropriés, de laver l'aire de travail à grande eau, de régler le débit d'eau afin d'empêcher la poussière de s'élever, de suivre les procédures d'écaillage de la roche, d'inspecter visuellement et de sonder les parois et le plafond afin de déterminer l'état du terrain, de repérer les roches instables, de prendre les mesures voulues pour les détacher ou en prévenir la chute, de vérifier le débit de ventilation et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.03 **Consulter les plans** avant d'entamer les opérations, afin de se familiariser avec l'emplacement des trous, la topologie des lieux et les risques d'accident, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.04 **Planifier et réaliser l'aménagement de l'aire de travail,** ce qui suppose de programmer dans le temps la fourniture des équipements requis (notamment caisses à carottes, flexibles et casiers à tiges) et de déterminer à l'avance l'emplacement ou la position de la foreuse et de l'équipement, afin d'en assurer un fonctionnement sûr et efficace, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.00 **MISE EN PLACE DE LA FOREUSE** (suite)

0246.05 **Prolonger les servitudes** (notamment d'alimentation en air, en eau et en électricité, ainsi que de ventilation et de communication) – Purger les conduites d'air et d'eau; rincer et poser les collecteurs; raccorder, fixer et suspendre les conduites et câbles; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.06 **Mettre en place les dispositifs d'éclairage** en utilisant des suspentes disposées de manière sécuritaire, en vérifiant que les appareils d'éclairage et cordons d'alimentation sont en bon état et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.07 **Mettre en œuvre les mécanismes de levage** (notamment treuils de chariot tracteur de manutention, tourniquets, palans à chaîne électriques ou manuels, palans à moufles, treuils manuels et vérins) – Mettre en service les sources d'énergie requises; assurer les communications nécessaires; observer le fonctionnement des équipements et les jauges; respecter les limites de charge; essayer les freins; s'assurer que le dégagement est partout suffisant; observer les activités en cours dans les environs; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; prendre les mesures voulues, compte tenu des dangers potentiels (liés notamment aux charges en suspension et aux points de coincement ou de pincement); corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.00 **MISE EN PLACE DE LA FOREUSE** (suite)

0246.08 **Aligner la foreuse et la mettre à niveau,** c'est-à-dire en régler l'azimut et l'inclinaison conformément aux plans, à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.09 **Mettre en place les dispositifs d'ancrage requis pour la foreuse,** ce qui suppose d'utiliser le marteau perforateur sur béquille, le marteau stoper, le plugger ou la foreuse à diamant et d'immobiliser la foreuse à l'aide d'une barre d'armature, de boulons d'ancrages ou de boulons à clavette, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.10 **Mettre en place les échafaudages** (en bois ou préfabriqués, ou encore plates-formes motorisées), conformément aux plans, et corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.00 MISE EN PLACE DE LA FOREUSE (suite)

0246.11 **Installer des casiers à tiges,** ce qui suppose de choisir l'endroit approprié, d'utiliser des dispositifs d'ancrage, des boulons et des chaînes de sécurité, et de repérer et éviter les points de coincement ou de pincement, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.12 **Installer des dispositifs de sécurité** (notamment extincteurs, dispositifs de protection contre les chutes, détecteur de gaz dangereux, barrières, panneaux, pancartes et garde-corps) afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, et corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.13 **Mettre en place les pompes à eau,** ce qui suppose de choisir l'endroit approprié, de raccorder les flexibles voulus aux éléments du système d'alimentation en eau (notamment réservoir de stockage, dispositifs de régularisation, refroidisseurs, robinets et raccords) et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.00 **MISE EN PLACE DE LA FOREUSE** (suite)

0246.14 **Raccorder les servitudes air et eau à l'équipement de forage** – Rincer les conduites; mettre l'équipement en place (flexibles, colliers anti-fouet, suspentes, coupleurs, chaînes de sécurité et robinets); vérifier que les flexibles sont suspendus et spiralés; supprimer les dangers potentiels; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.15 **Raccorder les flexibles hydrauliques à l'équipement de forage** à l'aide d'outils à main, ce qui implique de s'assurer de la propreté des flexibles et des raccords, de vérifier que les flexibles sont correctement disposés et raccordés, d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0246.16 **Installer des barrières de sécurité** autrement dit mettre en place des dispositifs de protection (clôtures, pancartes et panneaux, chaînes, dispositifs de mise en garde, déraillleurs et butées), assurer des communications efficaces et corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

	Nom d'employeur	Signature de l'employeur
	_____	_____

0247.00 ENTRETIEN DE L'EQUIPEMENT DE FORAGE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Entretenir l'équipement de forage, ce qui suppose de procéder à une vérification préalable de la foreuse, d'essayer les dispositifs d'arrêt d'urgence, d'ajuster les niveaux de fluide, de contrôler les différents éléments, d'entretenir les câbles métalliques, les outils de forage et les pompes à eau, et de verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0247.01 **Les commandes étant en position neutre, procéder à une vérification préalable de la foreuse** – Vérifier la source d'énergie; contrôler les niveaux de fluide; alimenter les lubrificateurs; inspecter les jauges et les principaux éléments de la machine (notamment pompes, marchepied et dispositifs de protection, casier à tiges, caisses à carottes, commandes, câble pendant et dispositifs d'éclairage ou d'avertissement, ainsi qu'extincteurs et dispositifs de lutte contre le feu); verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige pour assurer tant sa propre sécurité et celle d'autrui qu'un fonctionnement sans danger de la foreuse; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0247.00 ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE (suite)

0247.02 **Vérifier l'état de marche de la foreuse** – Mettre la source d'énergie en marche; surveiller les jauges et indicateurs (notamment d'huile, d'air, de tension, de courant et de pression d'eau); contrôler les phares et les dispositifs avertisseurs, la température et la pression; prêter attention aux éventuels bruits inhabituels émis par le moteur; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0247.03 **Procéder à un arrêt d'urgence** en coupant toutes les sources d'énergie, afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0247.04 **Ajuster tous les niveaux de fluide et graisser les points de lubrification des différents éléments de la foreuse,** conformément aux indications des fabricants et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0247.00 **ENTRETIEN DE L'EQUIPEMENT DE FORAGE** (suite)

0247.05 **Contrôler les différents éléments de la machine** (notamment jauges, indicateurs et écrans d'ordinateur), ce qui suppose d'en faire l'inspection visuelle afin d'assurer un fonctionnement sûr et efficace de la foreuse, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0247.06 **Entretenir le treuil à câble métallique et l'équipement** – Vérifier l'état des dispositifs de protection, du guide enrouleur, du câble, des brides et des poulies; lubrifier les pièces pertinentes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0247.07 **Entretenir les outils de forage** (notamment taillant, manchon, ensemble tube intérieur, tube extérieur, tête d'injection et tiges) – Vérifier que les tolérances sont respectées; déterminer s'il y a des signes de défaillance; réparer ou remplacer les pièces défectueuses afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui en se conformant aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0247.00 ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE (suite)

0247.08 **Entretenir la pompe à eau** – Vérifier l'état du dispositif de protection, de la soupape de décharge, des raccords, des flexibles et des jauges; lubrifier les pièces qui l'exigent; corriger ou signaler les éventuels problèmes; assurer sa propre sécurité et celle d'autrui en se conforment à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0247.09 **Verrouiller et étiqueter l'équipement de forage à réparer ou à entretenir** – Mettre l'équipement à l'arrêt; couper les sources d'énergie; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0237.00 MANIPULATION DU CAROTTIER

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Savoir se servir du carottier, c'est-à-dire le vider, ranger l'échantillon dans la caisse à carottes, sécuriser et marquer les caisses en vue de leur transport, et préparer et entretenir les différents éléments du carottier.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPETENCES

0237.01 **Vider le carottier** conformément aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants, en assurant sa propre sécurité et celle d'autrui.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0237.02 **Ranger l'échantillon dans la caisse à carottes** conformément aux normes de l'entreprise et en assurant sa propre sécurité et celle d'autrui.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0237.03 **Sécuriser et marquer les caisses à carottes en vue de leur transport** – Effectuer le marquage qui convient à l'intérieur et à l'extérieur de la caisse; sceller celle-ci de manière sécuritaire, conformément aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0237.00 **MANIPULATION DU CAROTTIER** (suite)

0237.04 **Préparer et entretenir les différents éléments du carottier** – Vérifier que les pièces ne sont ni obstruées ni usées; si nécessaire, les nettoyer et les lubrifier; remplacer les parties usées, conformément aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

	Nom d'employeur	Signature de l'employeur
	_____	_____

0248.00 DEMONTAGE DE LA FOREUSE A DIAMANT ET DE L'EQUIPEMENT

OBJECTIF GENERAL DE RENDEMENT

Démonter la foreuse à diamant et l'équipement – Débrancher les dispositifs d'ancrage, verrouiller et étiqueter les sources d'énergie, décrocher les servitudes, emballer la foreuse et l'équipement, démonter l'échafaudage, enlever les barrières et s'assurer que les lieux sont bien rangés.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPETENCES

0248.01 **Retirer la foreuse de ses dispositifs d'ancrage et/ou ôter ces derniers** en se servant des outils à main appropriés et en assurant sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0248.02 **Mettre en œuvre les mécanismes de levage** (notamment treuils de chariot tracteur de manutention, tourniquets, palans à chaîne électriques ou manuels, palans à moufles, treuils manuels et vérins) – Mettre en service les sources d'énergie requises; assurer les communications nécessaires; observer le fonctionnement des équipements et les jauges; respecter les limites de charge; essayer les freins; s'assurer que le dégagement est partout suffisant; observer les activités en cours dans les environs; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; prendre les mesures voulues, compte tenu des dangers potentiels (liés notamment aux charges en suspension et aux points de coincement ou de pincement); corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0248.00 DÉMONTAGE DE LA FOREUSE À DIAMANT ET DE L'ÉQUIPEMENT (suite)

0248.03 **Débrancher les servitudes** (air, eau, électricité et ventilation auxiliaire, notamment) – Repérer les servitudes à verrouiller et étiqueter; fermer et purger les conduites d'air et d'eau; couper la source d'énergie de la foreuse; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0248.04 **Emballer la foreuse et l'équipement** – Enrouler les flexibles; séparer les différents éléments en fonction de leurs dimensions, de leur poids et du mode de déplacement; assurer sa propre sécurité et celle d'autrui en se conformant à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0248.05 **Démonter, déplacer et ranger les échafaudages ainsi que le matériel à l'endroit prévu à cet effet, en se servant de l'équipement mobile prescrit** (notamment chargeuses, véhicules utilitaires, motrices ou camions) ou en utilisant une méthode manuelle – Supprimer ou signaler les dangers potentiels (notamment clous en saillie, roches instables, outils mal rangés, flexibles, tuyaux ou trous en découvert); ranger les planches, madriers, clous, chaînes, boulons à œil et échelles ainsi que le matériel de garnissage, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0248.00 DEMONTAGE DE LA FOREUSE A DIAMANT ET DE L'EQUIPEMENT (suite)

0248.06 **Démonter les barrières de sécurité** – Retirer les dispositifs de protection (clôtures, pancartes et panneaux, chaînes, dispositifs de mise en garde, dérailleurs et butées), afin que le personnel ait accès au site de forage; assurer des communications efficaces; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0013.00 MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE LEVAGE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Mettre en œuvre les mécanismes de levage souterrains afin de monter ou descendre matériaux et équipements – Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent; inspecter les lieux et écailler la roche libre; procéder à une vérification préalable des mécanismes; les mettre en route; choisir et utiliser le matériel d'élingage requis; faire monter et descendre les matériaux et les équipements; mettre les mécanismes à l'arrêt, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants. Les mécanismes comprennent les treuils des chariots tracteurs de manutention, les tourniquets, les palans à chaîne pneumatiques ou électriques, les moufles à chaîne, les palans à moufles et les treuils manuels.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0013.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent,** s'agissant notamment de l'état du terrain, de la ventilation, des trous en découvert supérieurs ou inférieurs et de l'entretien des aires de travail, en isolant la zone considérée et en signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0013.02 **Inspecter l'aire de travail et la préparer en vue d'écaillage,** ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état), de laver l'aire de travail à grande eau, de choisir, réparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau afin d'empêcher la poussière de s'élever, de suivre les procédures d'écaillage de la roche, de vérifier le débit de ventilation et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0013.00 **MISE EN ŒUVRE DES MECANISMES DE LEVAGE** (suite)

0013.03 **Effectuer une vérification préalable des mécanismes de levage** (notamment treuils de chariot tracteur de manutention, tourniquets, palans à chaîne pneumatiques ou électriques, palans à moufles et treuils manuels) – Tester la source d'énergie; contrôler les niveaux de fluide; suivre les procédures de lubrification; inspecter les principaux éléments (notamment câbles, guide câbles, roues dentées, chaînes, moufle, tambour, crochet et loquets de sécurité, élingues et petites pièces, interrupteur principal, limiteurs de course, commandes de direction, interrupteurs marche arrêt, commande à distance, dispositifs d'éclairage, d'avertissement ou de communication); utiliser les équipements de protection contre les chutes (notamment les dispositifs antichute ou de limitation des déplacements); effectuer une inspection visuelle des extincteurs; inspecter et essayer le système de freinage; verrouiller et étiqueter les équipements qui l'exigent; corriger ou signaler les problèmes en se conforment à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0013.04 **Mettre en œuvre les mécanismes de levage** (notamment treuils de chariot tracteur de manutention, tourniquets, palans à chaîne électriques ou manuels, palans à moufles, treuils manuels et vérins) – Mettre en service les sources d'énergie requises; assurer les communications nécessaires; observer le fonctionnement des équipements et les jauges; respecter les limites de charge; essayer les freins; s'assurer que le dégagement est partout suffisant; observer les activités en cours dans les environs; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; prendre les mesures voulues, compte tenu des dangers potentiels (liés notamment aux charges en suspension et aux points de coincement ou de pincement); corriger ou signaler les problèmes en se conforment à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0013.00 **MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE LEVAGE** (suite)

0013.05 **Choisir et utiliser le matériel d'élingage requis** – Déterminer les caractéristiques du site et le type de matériel nécessaire (câbles d'acier, fils de nylon ou chaînes, notamment); utiliser l'équipement de protection individuelle; inspecter les points d'ancrage; déterminer la longueur et le diamètre des élingues et des câbles ainsi que les dimensions des crochets; procéder à l'étiquetage requis, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0013.06 **Faire monter et descendre matériaux et équipement à l'aide des mécanismes de levage** (notamment treuils de chariot tracteur de manutention, tourniquets, palans à chaîne pneumatiques ou électriques, moufles à chaînes, palans à moufles ou treuils manuels) – Déterminer la charge et les dimensions des matériaux, ainsi que les points de coincement ou de pincement; faire monter ou descendre les matériaux; s'assurer que les voies empruntées sont bien dégagées; charger et décharger les matériaux conformément aux signaux convenus; utiliser des systèmes de communication audio ou visuels; respecter les limites de charge; surveiller le chargement; prendre les mesures voulues, compte tenu des risques présentés par les charges en suspension; s'assurer que le dégagement est suffisant; suivre les procédures d'arrêt s'il y a lieu; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0013.00 MISE EN ŒUVRE DES MECANISMES DE LEVAGE (suite)

0013.07 **Mettre les mécanismes de levage à l'arrêt** – Retirer ou sécuriser les chargements; retirer les élingues; actionner le frein; couper l'alimentation; ranger le matériel d'élingage à l'endroit prévu à cet effet; protéger l'équipement; procéder à des vérifications a posteriori; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0243.00 MISE EN ŒUVRE DE LA FOREUSE À DIAMANT

OBJECTIF GENERAL DE RENDEMENT

Faire fonctionner la foreuse à diamant – Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent; inspecter les lieux; vérifier les niveaux d'oxygène et l'absence de gaz dangereux; consulter les journaux de bord; lire les plans; vérifier l'alignement de la foreuse; procéder aux vérifications préalables; mettre la foreuse en marche; vérifier son état de marche; forer jusqu'à la profondeur prescrite; retirer le tube intérieur du trou; déterminer les conditions sous-jacentes; vérifier la conformité du trou; treuiller et abaisser les tiges; obstruer et marquer les trous forés; mettre la foreuse à l'arrêt.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPETENCES

0243.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent** (notamment en cas de mauvais état du terrain ou de ventilation inadéquate, en présence de trous en découvert supérieurs ou inférieurs, ou encore en cas d'entretien déficient des aires de travail), en isolant la zone considérée afin d'assurer, pour soi-même et autrui, des conditions de travail sécuritaires, et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.02 **Inspecter l'aire de travail et écailler les roches** instables ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état), de laver à grande eau le front de taille ou toute l'aire (selon le cas), de choisir, réparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.00 MISE EN ŒUVRE DE LA FOREUSE À DIAMANT (suite)

0243.03 **Vérifier les niveaux d'oxygène et l'absence de gaz dangereux** (notamment méthane, monoxyde de carbone ou sulfure d'hydrogène) dans le secteur considéré à l'aide d'appareils de mesure et en se fiant à son sens olfactif, auditif ou visuel afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.04 **Lire le journal de bord avant de procéder au forage, et prendre les mesures correctives requises en cas d'anomalie** (taillant endommagé, tiges, manchon ou carottier cassé, trou foré dans une mauvaise direction, notamment), en veillant à laisser à l'opérateur suivant toute information pertinente sur la foreuse et les trous forés, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.05 **Consulter les plans** avant d'entamer le forage, afin de se familiariser avec l'emplacement des trous, la topologie des lieux et les risques d'accident, puis exécuter les opérations requises selon les indications des plans, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.00 MISE EN ŒUVRE DE LA FOREUSE À DIAMANT (suite)

0243.06 **Vérifier l'alignement de la foreuse** en se reportant aux plans et en s'assurant qu'elle est correctement orientée en inclinaison et en azimut, conformément aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.07 **Les commandes étant en position neutre, procéder à une vérification préalable de la foreuse** – Vérifier la source d'énergie; contrôler les niveaux de fluide; alimenter les lubrificateurs; inspecter les jauges et les principaux éléments de la machine (notamment pompes, marchepied et dispositifs de protection, tiges, casier à tiges, caisses à carottes, commandes, câble pendant et dispositifs d'éclairage ou d'avertissement, ainsi qu'extincteurs et dispositifs de lutte contre le feu); verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige pour assurer tant sa propre sécurité et celle d'autrui qu'un fonctionnement sans danger de la foreuse; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.08 **Démarrer la foreuse** – Mettre la source d'énergie en marche; surveiller les jauges et indicateurs (notamment d'huile, d'air, de tension, de courant et de pression d'eau); contrôler les phares et les dispositifs avertisseurs, la température et la pression; prêter attention aux bruits inhabituels émis par le moteur; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.00 **MISE EN ŒUVRE DE LA FOREUSE A DIAMANT** (suite)

0243.09 **Vérifier l'état de marche de la foreuse** – Surveiller les jauges et indicateurs (notamment d'huile, d'air et de pression d'eau); contrôler les phares et les dispositifs avertisseurs, la température et la pression; prêter attention aux bruits inhabituels émis par le moteur; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0243.10 **Forer le trou jusqu'à la profondeur prescrite** – Centrer le trou; poser le cuvelage requis; suivre les procédures relatives à la disposition des trous et aux percées; introduire des additifs s'il y a lieu; limiter la pression et/ou le débit d'eau; vérifier les systèmes d'échappement; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0243.00 **MISE EN ŒUVRE DE LA FOREUSE À DIAMANT** (suite)

0243.11 **Retirer le tube intérieur du trou** en utilisant une méthode standard ou à l'aide d'un câble métallique, afin de récupérer la carotte, conformément aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.12 **Déterminer les conditions sous-jacentes** (état du terrain, failles, fractures dues à des contraintes, vides ou dykes, notamment) en examinant la carotte, en consultant le journal de bord et les plans, et en communiquant avec le personnel compétent, conformément aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.13 **A l'aide des appareils de mesure requis, vérifier la conformité du trou au plan** (azimut, inclinaison et caractéristiques géologiques, notamment), conformément aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0243.00 **MISE EN ŒUVRE DE LA FOREUSE A DIAMANT** (suite)

0243.14 **Treuiller et abaisser les tiges requis** en utilisant la foreuse; vérifier l'état de fonctionnement des dispositifs de traction, du câble et de la tête de levage, de la poulie, du mandrin et des bras de serrage; assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0243.15 **S'il y a lieu, obstruer le trou** à l'aide de ciment, de pièces d'obstruction ou de plaques d'embouchure, en assurant sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0243.16 **Marquer les trous** en traçant la lettre majuscule « H » si le forage a été interrompu ou que le trou coupe une intersection ou une percée, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0243.00 **MISE EN ŒUVRE DE LA FOREUSE À DIAMANT** (suite)

0243.17 **Mettre la foreuse à l'arrêt** – Fermer les robinets des circuits air et eau; couper les sources d'énergie; procéder aux vérifications a posteriori; remplir le rapport de l'opérateur et/ou le rapport de forage ainsi que le journal de bord; verrouiller et étiqueter; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

0249.00 **LE MODULE SUIVANT EST UN MODULE DE SPÉCIALITÉ :**

INJECTION DU MORTIER DANS LES TROUS FORÉS

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Injecter du mortier dans les trous forés – Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent; inspecter les lieux; consulter les plans; choisir le matériel d'injection approprié; procéder aux vérifications préalables requises; vérifier l'état de marche du matériel; procéder à l'injection; entretenir et ranger le matériel.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

0249.01 **Déterminer les dangers potentiels que présente l'aire de travail et prendre les mesures qui s'imposent** (notamment en cas de mauvais état du terrain ou de ventilation inadéquate, en présence de trous en découvert supérieurs ou inférieurs, ou encore en cas d'entretien déficient des aires de travail), en isolant la zone considérée afin d'assurer, pour soi-même et autrui, des conditions de travail sécuritaires, et en corrigeant ou signalant les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0249.02 **Inspecter l'aire de travail et écailler les roches instables** ce qui suppose de choisir une barre adaptée au travail à effectuer, (étendue, nature et état), de laver à grande eau le front de taille ou toute l'aire (selon le cas), de choisir, réparer et raccorder les flexibles appropriés, de régler le débit d'eau et de corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0249.00 **INJECTION DU MORTIER DANS LES TROUS FORÉS** (suite)

0249.03 **Consulter les plans** avant d'entamer les opérations, afin de se familiariser avec l'emplacement des trous, la topologie des lieux et les risques d'accident, conformément à la législation et aux normes de l'entreprise.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0249.04 **Choisir le matériel d'injection approprié** (pompe, flexibles hautes pressions, pièces d'obstruction, matériel pour mélanger, mortier adapté, additifs et équipement de protection individuelle) en consultant les plans et/ou en suivant les procédures prescrites, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0249.05 **Les commandes étant en position neutre, procéder à une vérification préalable du matériel d'injection** – Vérifier la source d'énergie; inspecter les pompes; contrôler les niveaux de fluide; alimenter les lubrificateurs; inspecter les jauges, les principaux éléments de la machine, les dispositifs de protection et les commandes; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0249.00 INJECTION DU MORTIER DANS LES TROUS FORES (suite)

0249.06 **Mettre le matériel d'injection en marche** – Mettre la source d'énergie en marche; observer le fonctionnement de l'équipement et les jauges; vérifier que la zone est dégagée; observer les activités en cours dans les environs; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0249.07 **Vérifier l'état de marche du matériel d'injection** – Surveiller les jauges et indicateurs (notamment d'huile, d'air et de pression de la pompe); prêter attention aux bruits inhabituels émis par le moteur; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0249.08 **Procéder à l'injection du mortier** – Préparer les ingrédients du mortier (ciment, produits chimiques, eau et/ou adjuvants, notamment); faire le mélange jusqu'à obtention de la consistance requise; poser la pièce d'obstruction s'il y a lieu; pomper le mortier dans le trou de la façon voulue; assurer sa propre sécurité et celle d'autrui; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants).

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)

0249.00 INJECTION DU MORTIER DANS LES TROUS FORÉS (suite)

0249.09 **Entretenir le matériel d'injection** – Rincer le matériel; contrôler les commandes; vérifier la lubrification et l'état général de la pompe, de la cuve de malaxage, des flexibles et des jauges, en recherchant les pièces usées ou défectueuses, afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants).

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

0249.10 **Démonter et ranger le matériel d'injection** – Couper les sources d'énergie (pneumatiques, hydrauliques et électriques, notamment); purger les conduites d'air et d'eau; débrancher les flexibles air, eau, hydrauliques et d'injection du mortier; procéder à des vérifications a posteriori; rédiger les rapports prescrits; ranger l'équipement à l'endroit prévu à cet effet; verrouiller et étiqueter le matériel qui l'exige; corriger ou signaler les problèmes, conformément à la législation, aux normes de l'entreprise et aux indications des fabricants.

Date	Signature (superviseur)	Signature (stagiaire)
_____	_____	_____

Nom d'employeur	Signature de l'employeur
_____	_____

GLOSSAIRE DE L'EXPLOITATION MINIERE

ABATTAGE (*BARRING*)	Utilisation d'une barre à mine adaptée afin de redisposer ou d'évacuer les matériaux abattus.
ABATTAGE À L'EXPLOSIF, DYNAMITAGE ou SAUTAGE (*BLAST* ou *BLASTING*)	Opération consistant à abattre des pans de rock à l'aide d'explosifs ou d'agents de sautage.
ABATTAGE AU SABLE (*SANDBLASTING*)	Opération consistant à réduire la taille d'un bloc rocheux en faisant sauter sur sa partie supérieure une charge recouverte de sable.
ABRI (*REFUGE STATION*)	Zone souterraine pouvant être rendue étanche afin que les mineurs puissent y trouver refuge en cas d'incendie (voir l'article 26 de la Loi sur la santé et la sécurité au travail).
AGENT DE SAUTAGE (*BLASTING AGENT*)	Matière utilisée dans le cadre d'un dynamitage (syn. : *explosif*).
AIGUILLON (*GAD*)	Outil de fer ou d'acier taillé en biseau et servant à détacher la roche libre ou difficile à purger.
AIRE DE SÉCURITÉ (*SAFETY BAY* ou *SAFETY STATION*)	Section d'une galerie de roulage dans les renfoncements de laquelle le personnel peut se mettre en sécurité quand il croise des engins.
ALÉSAGE (*REAM*)	Opération consistant à agrandir un trou en le forant à nouveau à l'aide d'un taillant spécial.
ALLÉE DE CIRCULATION (*TRAVEL WAY*)	Passage permettant de transporter le personnel, l'équipement et les déblais à l'intention de la mine.
AMORÇAGE ou CENTRAGE (*COLLARING*)	Étape initiale du forage d'un simple trou ou d'un puits de mine.
ANFO (*id.*)	Explosif composé de nitrate d'ammonium et de fuel.
AVANCEMENT (*HEADING*)	Partie d'une mine souterraine où s'effectue l'abattage (syn. : *front de taille*).

AVANCEMENT ou PERCEMENT
(*DRIVE* ou *DRIVING*)

Opération consistant à creuser des passages souterrains. Certains réservent ce terme au perçage de passages horizontaux.

AVANT-TROU
(*PILOT HOLE*)

Trou de petit diamètre servant à guider ou diriger une aléseuse.

BALLAST
(*id.*)

Roc concassé, sable ou autre matériau pesant permettant de constituer une plate-forme solide et stable sur laquelle seront posées les traverses ferroviaires.

BANDE TRANSPORTEUSE
(*CONVEYOR BELT*)

Dispositif mécanique comprenant généralement un tapis entraîné par un moteur électrique et servant à transporter des matériaux d'un point à un autre.

BARRE DE ECAILLAGE
(*SCALING BAR*)

Barre ou tige dont l'extrémité est forgée ou remplaçable et qui sert à soulever les roches instables présentes au plafond, sur les parois et sur le front de taille pour les faire tomber.

BARRES DE SUSPENSION
(*HANGING RODS*)

Tiges de métal ouvré permettant de maintenir en place les éléments d'un cadre de puits (divisions, sablières et plaques d'extrémité).

BARRIÈRE
(*BARRICADE*)

Installation empêchant ou limitant l'accès à une excavation.

BASCULEMENT
(*TIPPLE OPERATION*)

Opération consistant à décharger les wagonnets en les faisant culbuter.

BENNE
(*SKIP DUMP*)

Partie du skip dans laquelle le minerai est chargé et d'où il sera déversé dans une trémie à minerai ou à stérile.

BERLINE ou WAGONNET
(*CAR* ou *MINE CAR*)

Chariot servant à transporter le minerai ou la roche abattue.

BERME
(*BERM*)

Monticule ou corniche pouvant servir, près d'une voie de roulage, à empêcher qu'on ne s'engage par inadvertance sur celle-ci.

BLOC (*BLOCK*)	Une section importante de minerai mise au jour à la suite de travaux souterrains (le mot anglais « block » signifie aussi « moufle »).
BLOCS EN COIN (*WEDGE BLOCKS*)	Rocs s'épaulant au niveau d'une fracture ou d'un plan de faille, et susceptibles de tomber en l'absence de soutènement par boulons d'ancrage, piliers ou grillages.
BOGIE (*id.*)	Partie avant d'un mécanisme mobile articulé.
BOOMING OUT (*id.*)	Mise en place des bras d'une machine (d'un jumbo, par exemple).
BOUCHON (*CUT*)	Terme définissant l'emplacement et l'orientation des trous de mine destinés à dégager un front de dégagement dans lequel d'autres trous seront mis à feu.
BOUCHON CANADIEN, PARALLÈLE OU À MINES PARALLÈLES (*BURN* ou *SHATTER*)	Ensemble de trous forés, disposés parallèlement les uns aux autres, profonds généralement de 6 à 12 po et permettant de créer un front de dégagement. Au moins un des trous ne contient aucune charge. Certains des trous non chargés sont d'un diamètre plus important.
BOUCHON PYRAMIDAL, CONVERGENT ou CONIQUE (*DIAMOND CUT* ou *PYRAMID CUT*)	Ensemble de quatre trous forés de manière à se rencontrer en un point commun et de dégager, après sautage, un bloc de forme pyramidale.
BOUE (*SLUDGE*)	Mélange d'eau et de déblais fins provenant du trou en cours de forage.
BOULON ou PITON À OEIL (*EYEBOLT*)	Tige ou boulon présentant à l'une de ses extrémités une ouverture en anneau fermé ou semi-ouvert.
BOULONNAGE À LA RÉSINE (*RESIN BOLTING*)	Technique de boulonnage du toit consistant à noyer les boulons d'ancrage dans de la résine.
BOULONNAGE DES CÂBLES (*CABLE BOLTING*)	Technique de renforcement consistant à cimenter un câble toronné dans un trou foré.

BOULONNAGE DU TOIT
(*ROCK BOLTING*)

Technique manuelle ou mécanisée de renforcement du plafond et des parois.

BOURRAGE
(*STEMMING*)

Argile, sable, scories, déblais, gravier ou eau placé dans le trou de mine afin de le boucher tout en maintenant la charge explosive en place. Les matériaux de bourrage peuvent également servir à séparer plusieurs charges insérées les unes au-dessus des autres dans un même trou.

BRAS, BRAS ORIENTABLE ou BRAS ARTICULE
(*BOOM*)

Extension d'une partie d'équipement.

BULLHORN
(*id.*)

Élément d'ancrage en forme de corne de boeuf que l'on installe dans un trou foré afin d'y suspendre de l'équipement ou de caler les cadres de soutènement.

BULLHOSE
(*id.*)

Grand tuyau à air utilisé pour certains équipements à commande pneumatique.

CÂBLE ou COLLIER ANTI-FOUET
(*WHIP CHECK*)

Câbles bridant les flexibles et autres équipements afin de limiter ou retarder le « coup de fouet » qu'occasionnerait leur débranchement alors qu'ils sont sous pression.

CABLE PENDANT
(*TRAILING CABLE*)

Câble volant servant à alimenter un équipement mobile en courant électrique.

CACHE
(*id.*)

Endroit où le matériel est dissimulé ou entreposé sous terre.

CADRE
(*MILLHOLE*)

Dans une cheminée à minerai, ouverture donnant passage aux déblais.

CADRE AUXILIAIRE
(*PONY SET*)

Petit cadre de boisage intégré au cadre principal afin de le renforcer.

CADRE PORTEUR
(*CRIB*)

Étai carré ou rectangulaire composé de pièces de bois équarri disposées les unes en largeur, les autres en longueur afin de soutenir le plafond. La partie centrale du cadre peut être remplie de stérile ou de roches.

CAGE
(*id.*)

Dans un puits de mine, boîte servant à transporter les travailleurs et le matériel d'un niveau d'exploitation à l'autre.

CAISSE À CAROTTES
(*CORE BOX*)

Boîte munie d'un couvercle et dans les gorges de laquelle on range les carottes.

CALAGE
(*BACK BLOCKING*)

Méthode visant à maintenir les cadres de boisage en place ou à soutenir le plafond à l'aide de cales.

CALE
(*WHEEL CHOCK*)

Pièce en biseau permettant d'empêcher le mouvement d'un engin sur roues.

CALE DE BOISAGE
(*HEADBLOCK*)

Poutre de bois ou d'acier placée à la partie supérieure d'une goulotte.

CAMION À ÉLÉVATEUR À CISEAUX
(*VEHICLE SCISSOR LIFT TRUCK*)

Véhicule de service servant à faire monter ou descendre le personnel et/ou l'équipement au niveau désiré.

CAPOT
(*HOOD*)

Élément de protection amovible monté au-dessus des unités mobiles permettant d'inspecter les puits.

CARBURE DE TUNGSTÈNE
(*TUNGSTEN-CARBIDE*)

Matériau extrêmement abrasif dans lequel sont fabriqués les taillants des foreuses.

CAROTTE
(*CORE*)

Tronçon cylindrique de minéraux ou de roche extrait à l'aide d'une foreuse au diamant et révélant les différentes strates du massif ainsi sondé.

CARTOUCHE AMORCE ou D'AMORÇAGE
(*PRIMER*)

Petite charge placée à l'intérieur de la charge principale afin d'en déterminer l'explosion.

CASIER
(*BIN*)

Boîte ou bac servant à entreposer des outils, du minerai, des pierres, etc.

CASSURE
(*BREAK*)

Résultat d'une explosion souterraine. En anglais, on qualifiera un terrain bien morcelé de *good break*.

CENTREUR
(*CENTRALIZER*)

Dispositif de centrage du fleuret lors de l'amorçage d'un trou à forer.

CHAÎNETTE DE MISE À LA TERRE
(*GROUNDING CHAIN*)

Dispositif de détection permettant, sur les véhicules équipés de pneumatiques, de diriger les courts-circuits et l'électricité statique vers la terre.

CHAMBRE
(*STOPE*)

Excavation d'où est extrait le minerai.

CHANTIER
(*WORK* ou *WORKING*)

Exploitation minière proprement dite (laquelle consiste également à déplacer et à concasser les roches).

CHANTIERS DE MINE
(*WORKINGS*)

Excavations souterraines où le minerai est en cours d'extraction ou a déjà été extrait.

CHAPEAU
(*CAP*)

Dans un cadre de soutènement à deux ou trois éléments, madrier ou pièce de bois équarri porteuse disposée horizontalement. Le terme anglais désigne aussi le capuchon, c'est-à-dire le petit cylindre contenant la matière détonante et relié à un fusible ou à une source de courant électrique (voir *détonateur*).

CHARGE
(*id.*)

1. Ensemble composé de l'explosif et du détonateur.
2. Dispositif intégré comprenant un explosif, un détonateur et une cartouche amorce.

CHARGE EN SUSPENSION
(*HUNG LOAD*)

Tout chargement suspendu.

CHARGEUR-TRANSPORTEUR
(*LOAD HAUL DUMP* ou *LHD*)

Machine mue par un moteur électrique, diesel ou à air comprimé et permettant de charger, transporter et décharger le minerai.

CHARIOT
(*BUGGY*)

Wagonnet ou petit véhicule servant à transporter de lourdes charges sur de courtes distances.

CHARIOT TRACTEUR DE MANUTENTION
(*TUGGER*)

Petit chariot dont le treuil permet de déplacer le matériel.

CHEF D'EQUIPE (*CAPTAIN* ou *MINE CAPTAIN*)	Responsable occupant une place précise dans la hiérarchie.
CHEMINÉE À MINERAI (*ORE PASS*)	Orifice par lequel le minerai peut être évacué.
CHEMINÉE À STÉRILES (*WASTE PASS*)	Orifice par lequel peut être évacuée la roche abattue.
CHEMINÉE ou CHEMINÉE À MINERAI (*BOXHOLE*)	Court passage servant à raccorder deux niveaux. L'endroit où le minerai, entraîné par gravité, tombe dans les unités de transport, est appelé « point de soutirage ».
CHEVALEMENT (*HEADFRAME*)	Cadre d'acier, de bois ou de béton soutenant les roues du treuil principal d'un puits de mine.
CHUTE DE PIERRES (*FALL OF GROUND*)	Fragments de roc se décrochant du plafond ou des parois sous l'effet de leur propre poids.
CIMENTATION DES REMBLAIS (*CEMENTED ROCK FILLING*)	Technique consistant à remblayer les excavations souterraines à l'aide d'un mélange de ciment et de déblais qui viendra soutenir les parois ou constituera un plancher artificiel.
CIMENTATION DES RÉSIDUS (*CEMENTED TAILING FILLING*)	Technique consistant à remblayer les excavations souterraines à l'aide d'un mélange de ciment et de stérile finement broyé qui viendra soutenir les parois ou constituera un plancher artificiel.
CISAILLEMENT (*SHEAR*)	Résultat de l'action de contraintes sur une structure plane, laquelle finit par casser, ce qui entraîne le déplacement relatif de ses deux parties.
CLAMEAU ou HAPPE (*TIMBER DOG*)	Pièce métallique permettant de solidariser deux pièces de bois.
CLOISON (*BULKHEAD*)	Structure destinée à contenir de l'eau, de l'air comprimé, le remblayage hydraulique, etc. dans une excavation souterraine où ladite structure doit pouvoir résister à une pression supérieure à 100 kilopascals.

CLOISON D'AÉRAGE
(*BRATTICE*)

1. Séparation en tissu, en bois, en acier ou à revêtement en béton, généralement intégrée au système de ventilation.
2. Équipement permettant de diviser un puits en sections verticales.

COÉQUIPIER
(*BUDDY*)

Compagnon de travail (dans une mine métallique, on emploie plus souvent le terme anglais « partner »).

COEUR DE CROISEMENT
(*FROG*)

Partie centrale d'un aiguillage de voie.

COIN
(*WEDGE*)

Pièce de bois ou de métal dont les deux faces principales se rejoignent en biseau.

COLLECTEUR
(*HEADER*)

Chambre ou conduite de grandes dimensions munie de plusieurs raccords en T ou buses raccordés aux secteurs de la mine à alimenter en eau ou en air. Le collecteur maintient la pression de l'eau constante et en permet l'écoulement en fonction des besoins.

COLLET
(*COLLAR*)

Structure en bois ou en béton entourant l'entrée d'un puits. Le mot anglais désigne aussi l'orifice d'un trou de mine.

COMPARTIMENT
(*COMPARTMENT*)

Partie d'un puits comprise entre deux cloisons.

CONCASSEUR
(*CRUSHER*)

Machine permettant de réduire la taille des blocs de minerai ou de roche stérile extraits.

CONCESSION
(*CLAIM*)

Zone ou partie de territoire qu'une personne a démarquée au moyen de jalons. L'obtention de droits miniers exige la déclaration du claim auprès de l'organisme gouvernemental compétent.

CONDUITS DE VENTILATION
(*VENTILATION DUCTING* ou *TUBING*)

Tubes en plastique ou en tôle d'acier permettant d'amener l'air dans une aire de travail et de l'en évacuer.

CONTRAINTE
(*STRESS*)

Charge ou force (calculée mathématiquement ou mesurée) qui fait subir une tension à la roche, au bois, à l'acier, aux remblais, etc.

CORDE D'ASSURANCE
(*LIFELINE*)

Partie d'un dispositif antichute reliant le point d'ancrage à la ceinture ou au harnais de sécurité.

CORDEAU D'ALLUMAGE
(*IGNITER CORD*)

Cordeau de faible diamètre fait de matière combustible et servant à mettre à feu une ou plusieurs mèches de sûreté. Sa combustion s'opère à une vitesse calibrée.

CORDON
(*STRINGER*)

Veine étroite ou veinule (« filonnet ») de minerai. Le terme anglais désigne aussi une traverse, c'est-à-dire une pièce de bois reliant deux montants verticaux.

CORDON D'APPEL
(*BELL CORD*)

Corde reliée à un dispositif de signalisation permettant d'ordonner à distance la mise en marche de l'équipement de transport dans le puits ou du treuil du chariot tracteur de manutention.

CORDON DE SECOURS
(*EMERGENCY PULL CORD*)

Câble ou simple fil permettant d'arrêter une machine ou un convoyeur à distance.

COUP DE CANON
(*BLOW OUT*)

Tentative avortée de sautage d'un pan de roc.

COUP DE CHARGE ou COUP DE TOIT
(*ROCKBURST*)

Dislocation des piliers soutenant le plafond.

COUSSIN D'AIR DE LEVAGE
(*AIR BAG*)

Dispositif en caoutchouc ressemblant à un ballon et servant à soulever des objets pesants.

CROSSE
(*CROSSHEAD*)

Dispositif de guidage empêchant les godets d'osciller pendant leur descente dans le puits.

CULOT, CULOTTE ou FOND DE TROU
(*BOOTLEG*)

Partie inférieure de la partie non détruite d'un trou de mine.

CUVELAGE
(*CASING*)

Ensemble de tubes insérés dans un trou foré afin de le stabiliser.

DÉBLAIS
(*MUCK*)

Blocs résultant de l'abattage.

DÉCANTATION
(*DECANTATION*)

Opération consistant à séparer une phase liquide de la phase solide en suspension.

DÉCAPEUSE
(*SCRAPER*)

Outil dont on se sert avec une pelle à benne traînante pour déplacer la roche abattue.

DÉLITAGE
(*SPALLING*)

Effritement ou écaillage du roc. Le phénomène témoigne d'un accroissement des contraintes auxquelles le massif est soumis (voir aussi *éclatement* et *spitting*).

DÉMONTAGE
(*TEARING DOWN*)

Démantèlement d'un équipement de forage en vue du sautage ou de l'installation du matériel à un autre endroit de la mine.

DÉPÔT
(*STOCKPILE*)

Accumulation de minerai abattu.

DESCENDERIE ou DESCENTE
(*WINZE*)

Puits percé sous terre.

DÉTONATEUR
(*DETONATOR*)

Dispositif de mise à feu d'une charge explosive comprenant notamment une amorce (électrique ou non).

DÉTONATEUR À RETARD ou À RETARDEMENT
(*DELAY DETONATOR*)

Dispositif déclenchant l'explosion après un délai prédéfini.

DÉTONER
(*DETONATE*)

Provoquer l'explosion d'un agent ou mélange explosif.

DIRECTION
(*STRIKE*)

Orientation d'une ligne imaginaire tirée horizontalement le long du plan d'inclinaison du filon.

DISKING
(*id.*)

Caractéristique d'une carotte indiquant que la zone sondée est soumise à de fortes contraintes (l'échantillon présente de nombreuses tranches fines ou disques).

DISLOCATION
(*DISPLACEMENT*)

Déplacement d'un côté du plan de cassure par rapport à l'autre.

DISPOSITIF ANTICHUTE
(*FALL-ARREST SYSTEM*)

Ensemble formé d'une ceinture, d'un harnais, d'une sangle, d'un point d'ancrage et d'un coulisseau de sécurité ou d'une corde d'assurance.

DIVISIONS
(*DIVIDERS*)

Pièces de métal ou de bois équarri placées en travers d'un puits afin d'y ménager des compartiments, et pouvant supporter une cloison d'aérage, des rails, etc.

DOLLY
(*id.*)

Dispositif qu'on installe dans un trou foré afin de mettre en place un système de contrôle des pressions des terrains (boulon d'ancrage, barre d'armature, dispositif Split-Set ou Swellex, etc.).

DYKE
(*id.*)

Lame de roche magmatique.

ÉBOULEMENT
(*CAVE* ou *CAVE-IN*)

Écroulement partiel ou complet d'une paroi, du plafond ou de piliers de roc sous la pression des roches environnantes.

ÉCARTEMENT
(*SPACING*)

Distance séparant les trous de mine.

ÉCHAFAUDAGE
(*STAGING*)

Plate-forme de travail.

ÉCHANTILLON INDUSTRIEL
(*BULK SAMPLE*)

Échantillon représentatif prélevé sur plusieurs tonnes de matière extraite.

ECLATEMENT
(*POPPING*)

Bruit sec qu'on peut entendre dans le voisinage des excavations qui viennent d'être creusées par dynamitage, ou dans les parties du massif soumises à de fortes contraintes. Ce son est également émis en cas de délitage de la roche.

ECLISSE
(*FISH PLATE*)

Pièce d'acier dont la forme est étudiée de façon à assurer la liaison de deux rails.

ELARGISSEMENT
(*SLASH*)

Opération consistant à forer et abattre le minerai formant les parois d'une galerie ou d'une chambre afin d'en agrandir les dimensions.

ÉLÉVATEUR À CISEAUX
(*SCISSOR TRUCK*)

Équipement servant à faire monter le personnel au niveau désiré, et faisant appel à des dispositifs de soutènement et de contrôle du terrain.

ÉLINGUE
(*SLINGS*)

Dispositif de gréage ou de levage permettant de faire monter ou descendre des objets.

ENDROIT PRÉSENTANT UN RISQUE D'INCENDIE
(*FIRE-HAZARD AREA*)

1. Zone désignée par le responsable de la mine comme pouvant être le siège d'un incendie, du fait de la présence de fumeurs, d'allumettes ou d'autres sources de chaleur ou de feu.
2. Aire d'entreposage où se trouvent des quantités d'huile, de graisse ou de liquide inflammable supérieures à 500 litres.

ENTRELACEMENT DE CÂBLES
(*CABLE LACING*)

Technique de renforcement des zones où un coup de toit est susceptible de se produire, par installation de câbles par dessus le grillage. Si un coup de toit se produit, les câbles rendent le dispositif de soutènement plus solide.

ÉPONTE INFÉRIEURE
(*FOOTWALL*)

Partie inférieure d'une excavation.

EPURATEUR
(*SCRUBBER*)

Dispositif de filtrage des gaz d'échappement d'un moteur diesel.

ETAI
(*STULL*)

Grosses pièces de bois enfoncées dans les parois et servant de plate-forme ou de toit.

EXPLOITATION EN CHAMBRE VIDE (*OPEN STOPING*)	Technique consistant à extraire tout le minerai sans laisser de piliers.
EXPLOITATION PAR CHAMBRES ET PILIERS ABANDONNÉS (*ROOM AND PILLAR*)	Technique d'exploitation minière consistant à pratiquer des excavations dans lesquelles on laisse des piliers de roc ou de minerai. On l'utilise généralement quand le minerai se présente en couches plates (gisements « en plateure »).
EXPLOITATION PAR CHARGES CONCENTRÉES (*VERTICAL CRATER RETREAT*)	Technique d'abattage non sélectif dans laquelle les excavations sont de grand diamètre. Elle consiste à pratiquer les tailles successives à distance en faisant sauter la partie inférieure des trous de mine, pour former une sorte de cratère. Le corps minéralisé est donc exploité dans le sens ascendant.
EXPLORATION (*id.*)	Opération consistant à prospecter, c'est-à-dire à rechercher du minerai.
EXPLOSIF (*EXPLOSIVE*)	Substance composée, fabriquée ou utilisée de manière à produire une explosion ou une simple détonation. On peut trouver les éléments suivants dans la composition d'un explosif : poudre noire, poudre propulsive, dynamite, cordeau détonant, agent de sautage, bouillie, eau, gel, détonateur.
EXPLOSION DE POUSSIÈRE SULFURÉE (*SULPHIDE BLAST*)	Explosion de poussières sulfurées présentes dans l'aire de travail. Elle cause généralement de graves dommages.
FAILLE (*FAULT*)	Fracture ou zone de fracture le long de laquelle il apparaît clairement que les deux côtés se sont déjà déplacés l'un par rapport à l'autre.
FINS (*FINES*)	Particules de pierre ou de minerai concassé passées à travers le plus fin d'une série de tamis.
FONÇAGE DE PUITS (*SHAFT SINKING*)	Creusage d'un puits vers le bas, généralement depuis la surface, l'objectif étant d'accéder à un corps minéralisé.

FOREUSE
(*DRILL*)

Nom générique des outils de coupe utilisant une source d'énergie pour découper des orifices circulaires dans le roc, le métal, le bois, etc.

FOREUSE À POINTES DE DIAMANT
(*DIAMOND DRILL*)

Perforatrice de type rotatif équipée d'un taillant en diamant.

FOREUSE ROTATIVE
(*ROTARY DRILL*)

Perforatrice dont l'action est due à la rotation du taillant.

FORMATION DE FAILLES
(*FAULTING*)

Mécanisme de déplacement ou de soulèvement entraînant la dislocation d'un massif rocheux le long d'une cassure ou d'une fracture.

FOUDROYAGE ou FOUDROYAGE DIRIGÉ
(*CAVING*)

Technique d'exploitation minière consistant à briser le minerai en provoquant des éboulements. On distingue plusieurs variantes : le foudroyage par blocs (ou « éboulement en masse »), le foudroyage par sous étages ou sous niveaux et l'exploitation par tranches uni descendantes foudroyées, par longue taille ou par chambres et piliers.

FRACTURE
(*id.*)

Cassure nettement visible du minerai ou du massif rocheux.

FRAGMENTATION
(*id.*)

Opération consistant à morceler le minerai ou le roc par sautage afin de pouvoir le manipuler ou le déplacer plus facilement.

FRONT D'ABATTAGE, FRONT DE TAILLE ou TAILLE EN ACTIVITÉ
(*BREAST*)

Surface du minerai sur laquelle on se livre à des travaux d'abattage.

FRONT DE DÉGAGEMENT
(*FREE FACE*)

Partie dégagée du massif rocheux qu'un trou de mine peut fracturer.

FRONT ou FRONT DE TAILLE
(*FACE*)

Toute partie d'une mine où l'on travaille la roche : galerie en direction, travers-banc ou chantier d'abattage. Dans ce dernier cas, on parle généralement de front d'abattage si les trous y sont forés horizontalement. Le terme « front de taille » désigne le plus souvent l'extrémité d'une galerie en direction ou d'un chantier en exploitation.

FROZEN CUT
(*id.*)

Non fragmentation de la masse rocheuse par les premiers d'une volée de trous de mine. Leur explosion ne fait que projeter des éclats qui recouvrent les autres charges.

GALERIE DE SECOURS
(*ESCAPE WAY* ou *EMERGENCY WAY*)

Passage permettant de sortir de la mine ou d'un local en cas d'obstruction de la sortie normale.

GALERIE EN DIRECTION
(*DRIFT*)

Excavation souterraine horizontale que l'on creuse parallèlement aux veines de minerai, du moins au départ.

GALVANOMÈTRE
(*GALVANOMETER*)

Appareil de mesure servant à détecter de faibles courants électriques. Dans le cas d'une mise à feu électrique, il permet de vérifier la présence de fils coupés ou de courts-circuits.

GARDIEN
(*GUARD*)

Personne dont la fonction ne consiste à interdire l'accès à une zone où des explosifs vont être mis à feu.

GARNISSAGE
(*LAGGING*)

1. Opération consistant à installer des pièces de bois au plafond d'un chantier ou d'une galerie en direction afin de prévenir la chute des petits morceaux de roc (le but n'étant pas de supporter le poids des terrains situés au-dessus).
2. Bois ronds de diverses grosseurs et longueurs, utilisés sous terre pour former des échafaudages.

GAZ TEMOIN
(*STENCH GAS*)

Substance nauséabonde (elle rappelle l'odeur des oeufs pourris) introduite dans les dispositifs de ventilation et d'alimentation en air comprimé afin d'alerter les mineurs, par exemple en cas d'incendie.

GOULOTTE
(*CHUTE*)

Dispositif servant à diriger ou contrôler le déplacement de matières.

GOULOTTE ou CHEMINÉE À MINERAI
(*CHUTE, MILLHOLE* ou *ORE PASS*)

Passage en pente raide permettant de faire descendre le minerai. Le terme « goulotte » désigne plus particulièrement l'emplacement de contrôle situé dans la partie inférieure de la cheminée. La goulotte se termine elle-même par un cadre ou caisson (« millhole », en anglais) suivi d'une cale de boisage (« headblock ») placée en travers de l'ouverture.

GRADIN
(*BENCH*)

1. Substratum horizontal (on parle parfois de « couche ») formant un même niveau d'exploitation.
2. Section de roc accessible par le haut et par au moins un des côtés.

GRIZZLY ou GRILLE SCALPEUR
(*GRIZZLY*)

Ensemble de barreaux, de rails ou d'autres pièces permettant de contrôler la taille des matériaux circulant à travers une cheminée à minerai ou à stériles.

GRUE À BENNE
(*CLAM*)

Équipement servant à évacuer les déblais pendant des travaux de fonçage de puits.

GUIDAGE ou GUIDE-CAGE
(*CAGE GUIDES*)

Coulisses de bois ou de métal, ou encore câble métallique servant à contrôler ou guider le mouvement vertical de la cage à l'intérieur du puits de mine.

GUNITAGE
(*SHOTCRETING*)

Projection, au moyen d'air comprimé, de mortier fluide (ou gunite) sur le plafond et les parois, afin de les consolider.

HORS-PROFILS (*OVERBREAK*)	Résultat d'un abattage plus important que prévu.
JACKLEG (*id.*)	Marteau perforateur monté sur une béquille qui sert à la fois à l'avancement et comme support.
JIM CROW (*id.*)	Outil portatif servant à cintrer les rails.
JOINTS (*id.*)	Fractures observées dans les roches et qui ne montrent que peu ou pas de déplacement parallèle au plan de fracture.
JUMBO DE FORAGE (*JUMBO* ou *JUMBO DRILL*)	Chariot circulant sur rails ou pneumatiques et portant un certain nombre de flèches ou de bras sur lesquels sont montées les perforatrices.
LARGEUR DE LA VOIE (*TRACK GAGE* ou *GAUGE*)	Distance entre les flancs internes des rails (le terme anglais peut également désigner le diamètre d'un fleuret).
LESSIVAGE (*LEACH* ou *LEACHING*)	Processus naturel de dissolution des minéraux contenus dans le roc ou le minerai, du fait de l'écoulement de haut en bas des liquides à travers ce dernier (un tel liquide est dit de « percolation »). Le lessivage peut aussi être provoqué artificiellement afin d'extraire tels ou tels minéraux du minerai.
LIT (*BED*)	Matelas de matériaux abattus ou de pierres concassées.
LITAGE (*BEDDING*)	Présence de couches à strates horizontales (« plateures ») dans la roche stratifiée, parallèlement à la stratification.
LOCOMOTIVE À TROLLEY (*TROLLEY LOCOMOTIVE*)	Motrice électrique se déplaçant sur rails et alimentée par un fil conducteur courant au-dessus d'elle.
LUX	Unité de mesure de l'intensité lumineuse.

MAGASIN
(*MAGAZINE*)

Bâtiment (en surface) ou zone (sous terre) spécialement conçus pour l'entreposage d'explosifs.

MARINER
(*TO MUCK*)

Pratiquer le chargement et le transport des déblais provenant de l'abattage.

MARTEAU À DÉCAPER
(*MECHANICAL SCALER*)

Machine permettant de débarrasser une excavation des roches instables.

MARTEAU PERFORATEUR SUR CHARIOT
(*WAGON DRILL*)

Wagon léger analogue au jumbo et portant une ou plusieurs perforatrices.

MARTEAU STOPPER
(*STOPER*)

Foreuse pneumatique munie d'un pied télescopique et servant surtout à pratiquer des trous vers le haut et à boulonner le plafond des galeries et des chambres.

MÉCANIQUE DES ROCHES
(*ROCK MECHANICS*)

Étude et analyse mathématique du comportement des roches et en particulier des forces qui s'exercent au niveau des plans de fracture et des failles situés au voisinage des excavations.

MÈCHE DE SÛRETÉ
(*SAFETY FUSE*)

Cordeau fait de matière combustible et servant à mettre à feu un détonateur ou une charge explosive.

MÉTAUX COMMUNS, DE BASE ou USUELS
(*BASE METALS*)

Métaux ordinaires non précieux (zinc, fer, cuivre, nickel ou plomb).

MÉTHODE D'EXPLOITATION PAR SOUS-CAVAGE-REMBLAIS
(*UNDERCUT AND FILL MINING*)

Technique d'exploitation minière consistant, après chaque abattage, à refaire un plancher à l'aide de matériaux de remblayage.

MINE EN EXPLOITATION
(*OPERATING MINE*)

Mine en roche dure souterraine dans laquelle les travaux préparatoires, les activités de production ou l'évolution de la situation exigent l'installation et l'entretien de toute une infrastructure d'extraction du minerai ainsi que de dispositifs de contrôle des terrains et de ventilation. C'est aussi le contexte dans lequel l'employé peut faire la démonstration qu'il atteint les objectifs de rendement définis dans tel ou tel module de formation.

MINERAI
(*ORE*)

Agglomérat de minéraux et de roche stérile dont on sait pouvoir extraire au moins un des premiers pour en tirer un bénéfice.

MISE À FEU
(*FIRING*)

Opération consistant à faire détoner une charge explosive.

MISE EN PLACE
(*SPOTTING*)

Opération consistant à amener un objet (par exemple un wagonnet) à l'endroit voulu (par exemple sous la goulotte de chargement).

MONTAGE
(*RAISE*)

Galerie souterraine verticale ou inclinée, creusée dans le sens ascendant.

MONTANT
(*POST*)

Pièce de bois verticale servant d'étançon.

NIVEAU ou ÉTAGE
(*LEVEL*)

Ensemble de secteurs de la mine interconnectés et situés dans un plan horizontal ou quasiment horizontal.

PALÉE D'ANCRAGE
(*DEADMAN*)

Bloc de bois, de béton ou de métal enfoui solidement dans le sol afin d'y ancrer fermement un étai ou, dans un puits incliné, de se prémunir contre les wagonnets partant à la dérive.

PANELS
(*id.*)

Ensemble d'aires de travail, habituellement exploitées comme un tout, et séparées par de larges piliers.

PARE-PIERRES
(*CANOPY* ou *HOOD*)

1. Dispositif de protection des mineurs transportés dans les véhicules souterrains prévus à cet effet.
2. Dispositif dont sont dotés certains équipements afin de protéger l'utilisateur et le matériel lui-même.

PASSAGE POUR HOMME
(*MANWAY*)

Galerie (dite « de circulation ») permettant de passer d'un niveau à l'autre.

PASSERELLE
(*GANGWAY*)

Voie de passage surélevée ménagée dans une galerie en direction – habituellement à l'aide de pièces de bois équarri – afin de permettre l'accès aux goulottes et cheminées.

PELLE À BENNE TRAÎNANTE
(*SLUSHER*)

Outil muni de plusieurs tambours dont on se sert avec une décapeuse pour déplacer la roche abattue.

PENDAGE ou INCLINAISON
(*DIP*)

Angle que forme la ligne de plus grande pente d'un plan (couche géologique, plan de faille, plan de schistosité), d'un filon avec l'horizontale.

PERCÉE
(*BREAKTHROUGH*)

Galerie en cours de perçage débouchant dans une autre partie excavée de la mine.

PERCOLATION
(*id.*)

Passage lent d'un liquide à travers un solide.

PERFORATRICE VIBROROTATIVE
(*ROTARY PERCUSSION DRILL*)

Foreuse dont l'action consiste à percuter le roc de façon répétée tout en creusant.

PIED
(*TOE*)

Partie inférieure d'un trou de mine.

PILIER
(*PILLAR*)

Élément de soutènement du plafond d'une excavation.

PILIER DE COURONNE
(*CROWN PILLAR*)

Partie d'un gisement épuisé laissée en place pour soutenir le toit d'une excavation souterraine.

PILIERS-MONTANTS
(*POST PILLARS*)

Piliers très minces utilisés conjointement avec des matériaux de remblayage afin de soutenir le plafond.

PIN SETS
(*id.*)

Base de la structure formée par les trous forés dans la paroi afin d'installer les chevilles d'acier qui soutiendront la cale en forme de berceau qui permettra aux pièces de bois de base de reposer sur les poutres.

PLAFOND, TOIT ou COURONNE
(*BACK*)

Partie supérieure d'une cavité souterraine naturelle ou artificielle.

PLANCHER
(*FLOOR*)

Partie inférieure de l'aire de travail du chantier d'abattage ou couche de minerai située juste au-dessous. Quand l'éponte inférieure est le plancher, la surface solide des plateures est également appelée « plancher ».

PLAQUE TOURNANTE
(*TURNTABLE*)

Plate-forme permettant de faire décrire une rotation de 180° aux wagonnets et locomotives.

PLAQUES D'EXTRÉMITÉ
(*END PLATES*)

Éléments horizontaux d'un cadre de puits (si celui-ci est rectangulaire, ce sont normalement les éléments les plus courts).

PLISSEMENT
(*FOLDING*)

Déformation de la strate rocheuse à l'origine de différentes structures géologiques (les plis anticlinaux, synclinaux, monoclinaux ou isoclinaux).

POINT DE COINCEMENT ou DE PINCEMENT
(*PINCH POINT*)

Tout point d'une machine ou d'une partie d'équipement où, en raison du mouvement de celle-ci, les personnes ou objets situés à proximité peuvent être coincés ou pincés.

POINT DE SOUTIRAGE
(*DRAW POINT*)

Orifice en forme d'entonnoir ménagé dans la partie inférieure d'un chantier d'abattage.

POLE BLASTING
(*id.*)

Opération consistant à faire sauter un point de soutirage ou une goulotte à l'aide d'une charge fixée à un poteau.

PONT
(*DECK*)

Chacune des plates-formes ou divisions d'une cage à plusieurs étages. Le terme anglais désigne parfois aussi le niveau supérieur d'un puits de mine.

PORTÉE
(*BURDEN*)

Espace mesuré entre un trou de mine et le front de taille le plus proche, ou distance entre les trous de mine qui détermineront les fronts de taille. Le terme désigne parfois le cubage ou les tonnes de matière à faire sauter.

POSTE DE RECHARGE
(*CHARGING STATION*)

Local souterrain où sont rechargés ou changés les accumulateurs des locomotives.

POTELLE
(*HITCH*)

Petite cavité faite dans le mur d'un chantier ou dans la sole d'une galerie pour y caler l'extrémité d'un bois.

POUDRE
(*POWDER*)

Terme familier désignant les explosifs et les agents de sautage.

POULIE KOEPE
(*FRICTION HOIST* ou *KOEPE*)

Machine au câble d'extraction de laquelle sont suspendues, à une extrémité, la cage chargée et, à l'autre, la cage vide. Elle diffère du treuil à tambour par le fait que les câbles ne sont pas enroulés sur des tambours indépendants.

POUTRES PORTEUSES
(*BEARERS* ou *BEARING SETS*)

Lourdes poutres de soutènement en bois ou en métal placées dans les excavations afin de stabiliser ou de soutenir le roc.

PROSPECTION PAR BLOCS
(*BLOCKING OUT*)

Opération consistant à mettre au jour un corps minéralisé par carottage systématique ou en excavant sur au moins trois côtes.

PROTECTION
(*GUARD*)

Dispositif permettant de ne pas se blesser.

PUISARD
(*CATCH PIT* ou *FENCE*)

Dispositif en bois contenant des matières filtrantes et servant à drainer l'eau ou à contenir les schlamms et le sable en excès provenant des coulées de remplissage.

PUISARD
(*SUMP*)

Bassin généralement situé au fond d'un puits (mais pouvant être installé ailleurs) et où les eaux sont drainées avant d'être pompées.

PUITS D'ENTRÉE D'AIR
(*DOWNCAST*)

Puits par lequel l'air peut descendre jusqu'au fond et, de là, après échauffement, assurer la ventilation des galeries en remontant.

ECAILLAGE
(*SCALING*)

Contrôle, préparation et arrachage des roches instables présentes au plafond, sur les parois et sur le front de taille.

RAIL D'ANCRAGE
(*ANCHOR RAIL*)

1. Rail auquel les wagonnets ont minerai sont accrochés avant déchargement, afin de ne pas basculer.
2. Rail enfoui dans le remblai pour ancrer la benne racleuse.
3. Rail servant à assujettir le matériel fixe.
4. Rail de l'alimak.

RAME
(*DRILL STRING*)

Assemblage, dans un trou de mine, de plusieurs tiges de forage, d'un taillant et éventuellement d'un carottier, raccordés les uns aux autres et mus en rotation par la foreuse au niveau de l'orifice du trou.

RAMPE
(*RAMP*)

Voie de circulation inclinée.

RECETTE
(*SHAFT STATION*)

Partie du puits élargie afin de servir d'aire de débarquement ou « accrochage » (un accrochage est prévu à chaque niveau de la mine).

REMBLAI
(*BACKFILL*)

Déblais, ciment, gravier, sable ou résidus servant à remplir et soutenir une excavation ou une chambre après extraction du minerai.

REMBLAYAGE HYDRAULIQUE
(*HYDRAULIC BACKFILL*)

Matériaux de rebut transportés et mis en place par l'intermédiaire d'une canalisation dans laquelle circule de l'eau.

REMBLAYAGE SIMULTANE (*CONCURRENT BACKFILLING*)	Remplissage d'une excavation souterraine immédiatement à la suite de l'extraction du minerai ou de la roche.
RÉSIDUS (*TAILINGS*)	Déchets, stériles, sédiments ou résidus pauvres qui restent après traitement du minerai.
ROCHE LIBRE (*LOOSE ROCK*)	Roc fragmenté ou blocs branlants menaçant de tomber et dont il s'agit par conséquent de « purger » le secteur considéré. On parle aussi de « roches instables ».
ROCHE STÉRILE ou STÉRILE (*WASTE*)	Roche ne contenant pas de minéraux de valeur.
SABLIÈRE (*WALL PLATE*)	Le plus long des bois horizontaux composant un cadre de puits.
SCHLAMMS (*SLIMES*)	Très fines particules rocheuses en suspension dans l'eau.
SCROLL (*id.*)	Dispositif amenant le skip en position de déchargement.
SECTEUR (*BEAT*)	Section d'une mine placée sous la supervision d'une personne en particulier (un contremaître d'équipe, par exemple).
SÉCURISATION DU TERRAIN (*SECURE GROUND*)	Opération visant à empêcher les chutes de pierres ou l'effondrement du terrain (par, boulonnage, boisage, etc.).
SEMELLE (*SILL*)	Partie inférieure d'un cadre de soutènement (le mot anglais « sill » désigne aussi la partie inférieure d'une couche géologique ou encore le plancher du chantier d'abattage).
SILICOSE (*SILICOSIS*)	Affection pulmonaire causée par l'inhalation de poussières de silice ou de quartz.
SKIP (*id.*)	Dispositif autodécharge de transport du minerai ou des roches dans les puits.

SLUSHER BLOCK (*id.*)	Moufle auquel fait appel l'utilisation de la pelle à benne traînante.
SON CREUX (*DRUMMY*)	Qualité du son émis quand on frappe sur la roche libre à l'aide d'une barre à mine ou d'un marteau. Il s'agit d'un son assourdi qui rappelle celui d'un tambour.
SONDAGE ACOUSTIQUE (*SOUNDING*)	Opération consistant à tapoter le plafond et les parois de la mine à l'aide d'une barre de afin de déterminer la présence éventuelle de roche libre.
SOUFFLAGE (*BLOWING OUT*)	Nettoyage d'un trou foré à l'aide d'un chalumeau oxyacétylénique, généralement en vue d'un abattage à l'explosif.
SOUFFLE (*AIR BLAST*)	Vague ou bouffée d'air due à une explosion souterraine ou à l'écroulement d'un pan de roc.
SPITTING (*id.*)	Projection violente de petits fragments de roc précédant immédiatement la fracture d'une masse rocheuse soumise à de fortes contraintes (on parle parfois de « délitage »).
SUCEUSE À AIR (*AIRLIFT*)	Pompe refoulant l'eau sous l'effet de l'air introduit sous pression dans sa chambre (à mesure que l'eau et l'air s'élèvent, l'air comprimé introduit dans la conduite de refoulement se détend jusqu'à atteindre pratiquement la pression atmosphérique).
SUR-ENROULEMENT (*OVERWIND*)	Treuillage ou levage d'une cage ou d'un skip au-delà des limites de sécurité.
SURVEILLANCE DES MICROSÉISMES (*MICROSEISMIC MONITORING*)	Activité visant à contrôler les changements subis par le massif rocheux, à l'aide d'un appareil électronique de mesure des infrasons, lesquels peuvent être l'indice d'un affaissement ou d'une fracture.
SYSTÈME DE CONTRÔLE DES DÉFAUTS À LA TERRE (*GROUND FAULT SYSTEM*)	Dispositif de détection intégré aux circuits électriques et permettant de couper l'alimentation quand le courant s'en va à la terre.

SYSTEME D'EXTINCTION D'INCENDIE
(*FIRE-SUPPRESSION SYSTEM*)

Installation destinée expressément à maîtriser un incendie dans un endroit donné ou pour un équipement particulier.

TAILLANT
(*BIT*)

Extrémité tranchante, habituellement taillée en biseau, du fleuret. Le taillant peut faire partie intégrante de cette dernière ou n'en être qu'un élément rapporté. Il a pour fonction de briser ou broyer le roc, le fleuret étant entraîné en rotation. Les taillants sont généralement fabriqués en matériaux extrêmement durs, par exemple en carbure de tungstène ou en diamant.

TAILLANT
(*DRILL BIT*)

Nom générique des divers outils servant à pratiquer des trous circulaires dans le roc, le bois ou le métal.

TAQUET DE SÉCURITÉ
(*CHAIR*)

Dispositif mobile servant à maintenir la cage à la hauteur voulue dans son puits.

TAQUETS
(*DOGS*)

Dispositifs de sécurité des unités de transport dans les puits qui, en cas de rupture du câble, s'accrochent automatiquement aux rails guides.

TARIÈRE
(*DRILL AUGER*)

Tige de forage munie d'une spirale permettant d'extraire les déblais à mesure que l'outil pénètre dans le roc.

TASSEAU
(*CLEAT*)

Pièce de bois clouée à un élément structurel afin de servir de support.

TEST ÉLECTROMAGNÉTIQUE
(*ELECTROMAGNETIC TEST*)

Essai faisant appel à de l'équipement électromagnétique et visant à vérifier l'état du câble d'un treuil afin de déterminer d'éventuels problèmes.

TÊTE
(*PORTAL*)

Entrée ou sortie d'un puits, d'un tunnel ou d'une galerie à flanc de coteau.

TIR PAR PÉTARD
(*BLOCK HOLING*)

Opération consistant à pratiquer des trous dans de gros pans de roc pour les faire sauter à l'aide de petites charges.

TIR PRÉMATURÉ
(*PREMATURE BLAST*)

Détonation d'une charge explosive avant le moment prévu (on parle aussi en anglais de « premature firing »).

TOILE DE JUTE
(*BURLAP*)

Toile en jute, chanvre ou coton étroitement tissée et servant à « essorer » les résidus (les particules solides restent emprisonnées, tandis que les liquides s'échappent). Sous terre, le plastique souple est venu remplacer la jute.

TRAIN
(*id.*)

Ensemble de wagonnets reliés entre eux et dont le déplacement est généralement assuré par une motrice.

TRAÎNEAU
(*SKID*)

Plate-forme de madriers, de grumes ou de poutres permettant de faire glisser de lourds objets.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES
(*DEVELOPMENT*)

Opérations visant à permettre l'accès au gisement à exploiter (forage des puits, perçage des galeries en direction, des travers-bancs et des remontées).

TRAVERS-BANC ou TRAVERSBANC
(*CROSSCUT*)

Galerie percée horizontalement et perpendiculaire aux lignes de niveau du gisement, ou formant un angle avec elles. On parle aussi de « havée [allée] de circulation ».

TREILLIS MÉTALLIQUE
(*WIRE MESH*)

Filet, grillage ou clôture dont l'action se conjugue à celle des boulons d'ancrage, ce qui permet de maintenir en place les sections du massif rocheux comprises entre deux boulons, afin d'éviter qu'elles ne tombent. Le treillis sert autrement dit à stabiliser la surface rocheuse.

TRÉMIE DOSEUSE
(*LOADING POCKET*)

Dans un puits, aire d'entreposage d'où le roc ou le minerai est transféré dans les skips.

TREUIL À TAMBOUR
(*DRUM HOIST*)

Gros cylindre ou tambour conique entraîné par un moteur et sur lequel un câble s'enroule, ce qui permet de faire monter ou descendre matériel et travailleurs.

TREUIL MANUEL
(*COME-ALONG*)

Dispositif de levage manoeuvré à la main et doté d'un mécanisme anti-retour à cliquet.

TREUILLAGE EN VA-ET-VIENT
(*BALANCED HOISTING*)

Méthode classique de transfert des cages d'extraction ou des skips d'un niveau à l'autre : quand une cage ou un skip monte, celui qui est à l'autre extrémité du câble descend.

TREUILLER
(*TO HOIST*)

Faire monter ou descendre du matériel ou des mineurs.

TRINGLE DE MANŒUVRE
(*SWITCH BAR*)

Partie d'un aiguillage de voie reliant les deux aiguilles.

TRINGLE D'ÉCARTEMENT
(*GAUGE ROD*)

Pièce permettant de maintenir constante la distance entre les rails.

TROU COUPÉ
(*CUTOFF* ou *CUTOFF HOLE*)

Partie d'un trou de mine chargé dont un mouvement de terrain a entraîné la fracture ou l'isolement.

TROU DE FORAGE
(*BOREHOLE*)

Trou foré de grand diamètre.

TROU DE MINE
(*BLAST HOLE*)

Trou obtenu par forage et dans lequel on place la charge explosive ou l'agent de sautage (une fois chargé, le trou est aussi appelé coup de mine).

TROU DE MINE
(*DRILL HOLE*)

Trou foré dans lequel on placera un boulon d'ancrage, une charge explosive ou un agent de sautage (dans ces deux derniers cas, le trou est, une fois chargé, appelé coup de mine).

TROU EN DÉCOUVERT
(*OPEN HOLE*)

Ouverture sans dispositifs de protection et par lequel quelqu'un pourrait donc tomber ou penetrer.

TROU RATE
(*MISHOLE*)

Trou de mine dans lequel une partie des explosifs n'ont pas sauté.

TROUS DE DÉGRAISSAGE ou DE DÉGAGEMENT
(*EASERS* or *EASER HOLES*)

Trous forés afin de réduire les contraintes auxquelles est soumise une maille de sondage (en anglais, on utilise aussi le terme « helper holes »).

TROUS DE RELEVAGE (*LIFTERS*)	Les trous inférieurs d'une volée.
UPPER (*id.*)	Trou de mine foré de bas en haut.
VEINE (*VEIN*)	Fissure ou fracture dans le roc contenant un matériau minéralisé.
VENTILATION AUXILIAIRE (*AUXILIARY VENTILATION*)	Système de ventilation forcée permettant d'aérer une zone de travail non desservie par le courant d'air principal (ex. : galerie d'avancement sans issue). Aérage assuré par des ventilateurs auxiliaires.
VENTILATION ou AÉRAGE (*VENTILATION*)	Opération consistant à amener de l'air respirable dans une aire de travail et à en évacuer l'air vicié.
VERROUILLAGE ET ÉTIQUETAGE (*LOCKOUT AND TAG*)	Opérations visant à empêcher la mise en route et l'utilisation d'équipements dont l'entretien s'impose.
VESTIAIRE (*CHANGE HOUSE*)	Construction dans laquelle les mineurs peuvent revêtir et enlever leurs vêtements de travail. On parle aussi de « bain douche ».
VIEILLE TAILLE (*OLD CUTS*)	Déblais résultant de l'abattage du roc.
VOLÉE (*ROUND*)	Ensemble de trous forés et chargés à la profondeur voulue pour excaver un certain volume.
VOÛTE (*ARCH* ou *ARCHING*)	Structure rocheuse conservée à l'intersection des parois et du plafond afin de soutenir ce dernier (la voûte peut résulter naturellement de l'éboulement du roc, et elle est alors courbe; on peut aussi la tailler expressément selon un profil circulaire ou elliptique).

VOYANT DE FONCTIONNEMENT
(*RUN LIGHT*)

Témoin lumineux indiquant que l'équipement considéré est en état de fonctionner.

ZONE DE FRACTURE
(*FRACTURE ZONE*)

Partie du massif rocheux présentant de petites fractures irrégulières.

ZONE INSTABLE
(*FAILURE ZONE*)

Autour d'une excavation, zone ou partie du massif rocheux qui a tendance à s'écrouler ou à bouger.